



## *Faut-il réhabiliter Monseigneur Donnet et ses clochers ?*

Jean-Pierre Méric

On rapporte qu'un beau jour de 1871, le Cardinal Donnet – alors âgé de 76 ans - déclara à monseigneur Mathieu, archevêque de Besançon, qu'il était à l'origine de la construction ou de l'agrandissement de 310 églises, de plus de 100 clochers et de 30 presbytères. Imaginait-il que cette légitime manifestation de fierté constructrice rejeterait dans l'ombre, pour toujours, tout le reste de son action pastorale qui fut particulièrement féconde pour les catholiques du diocèse de Bordeaux au long de 45 ans de pontificat ?

Même si l'on ne va pas à la messe, même si l'on sait à peine que le Cardinal Donnet fut archevêque de Bordeaux, le seul nom de ce prélat déclenche chez certains Girondins « défenseurs du patrimoine » des réactions plutôt primaires. Allant de l'ironie à la colère, usant de qualificatifs peu amènes et de jugements sommaires, elles trahissent évidemment une certaine méconnaissance sinon du personnage, du moins de l'époque durant laquelle les églises du diocèse bordelais furent hérissées d'échafaudages. En effet, la plupart du temps mal connue de ses détracteurs eux-mêmes, la question de l'art religieux du XIXe siècle en général – et des évêques bâtisseurs en particulier – est l'objet d'une sorte de dédain, d'une « incompréhension presque totale » pour reprendre les mots de Claude Laroche dans un article publié en 2009 : « Nous partirons d'un constat d'évi-

dence : la perception de l'architecture religieuse de la seconde moitié du XIXe siècle relève, pour les cinquante dernières années, d'une véritable histoire des sensibilités. Une histoire qui part de loin, commençant en fait par une incompréhension presque totale »<sup>1</sup>.

C'est donc le cas pour la Gironde d'aujourd'hui. Le temps est-il venu de tenter une réhabilitation de la personne de l'archevêque et de ses clochers ? Peut-être. Mais à l'impossible nul n'est tenu. C'est pourquoi, à défaut de réponse, nous nous proposons modestement d'apporter ici des éléments d'explication et de réflexion, propres à la dimension girondine d'un sujet de plus en plus et de mieux en mieux étudié depuis une vingtaine d'années. Après quoi, il reviendra à chacun de prendre son parti – question de goût – dans un débat esthétique et historique dont les manifestations matérielles sont si évidemment inscrites dans les paysages girondins qu'il faudrait fermer les yeux pour ne pas les voir.

1. Claude Laroche, « Les enjeux multiples de l'architecture religieuse du second XIXe siècle en France : un essai de litany », dans *In situ*, revue des patrimoines en ligne, 2009, n° 11.

## De qui et de quoi parlons-nous ?

« Le jeune Haussmann, protestant en poste à la préfecture de Bordeaux où il signait régulièrement les autorisations de construire, avait ironisé et signifié à l'infatigable archevêque que leur département finirait par ressembler à un hérisson. »<sup>2</sup>

Cette anecdote rapportée par M. Bouissy nous conduit aux bords de la célébrité suspecte dans les esprits girondins de celui qu'on appelait « le bon cardinal », en son vivant. Elle s'impose surtout à nous comme une incitation à la rigueur pour traiter notre sujet. Rappelons, tout d'abord, quelques étapes biographiques de notre prélat.

### Un archevêque dont on ne connaît généralement que le nom

Ferdinand-Auguste Donnet naît à Bourg-Argental, dans les Monts du Vivarais, aujourd'hui chef-lieu de canton de la Loire, le 25 brumaire an IV (16 novembre 1795). Exerçant longtemps comme major dans les hôpitaux de Paris et de Lyon, son père rentre sur le tard à Bourg-Argental pour exercer son art de médecin-chirurgien, et épouser à 55 ans, une jeune femme qui a 31 ans de moins que lui. Madeleine Reynaud, épouse Donnet, lui donne deux garçons, dont un seul survit, Ferdinand, le futur archevêque de Bordeaux.

Il est âgé de onze ans lorsqu'on l'envoie au collège d'Annonay. Le voici ensuite au séminaire Saint-Irénée à Lyon. Il y termine ses études en 1813 à 18 ans, et, comme il n'a pas l'âge d'être ordonné, on lui confie l'enseignement des humanités au collège de Belley (dans l'Ain). Il reçoit la prêtrise en mars 1819, à Grenoble, avec dispense du pape : il a vingt-quatre ans. Son ministère pastoral débute dans le département du Rhône. En 1821, il part pour Tours avec un autre jeune prêtre de ses amis, pour organiser la société des Missionnaires de Saint-Martin. Là s'écrit la première page de sa légende, en 1826 : une funeste aventure de catalepsie qu'il racontera lui-même à ses collègues sénateurs dans une discussion du 28 février 1866 sur les inhumations prématurées. Rappelé dans le diocèse de Lyon en 1827, l'Abbé Donnet est nommé curé de Villefranche-sur-Saône. Lors des calamités qui touchent cette ville en 1828, il écrit deux pages supplémentaires de sa légende. La première, lors des inondations au cours desquelles il sauve un enfant et un vieillard sur le point de se noyer. L'autre, pendant un terrible incendie qui lui donne l'occasion de montrer encore son courage et son sang froid, et de fonder une compagnie de sapeurs pompiers dont il sera longtemps le capitaine et demeurera le chef honoraire.



Fig. 1. - Monseigneur Donnet au début de son pontificat bordelais.  
Gravure de G. de Galard  
(A.M.Bx, cl. B. Rakotomanga).

L'Abbé Donnet exerce cette charge pastorale depuis 8 ans lorsque monseigneur de Forbin-Janson, évêque de Nancy, le choisit comme coadjuteur. Nommé évêque *in partibus* de Rosa, Ferdinand-Auguste Donnet est sacré à Paris le 31 mai 1835 (il n'a pas encore 40 ans). La devise qu'il choisit (fig. 2) – *Ad finem fortiter, omnia suaviter*<sup>3</sup> – reflète parfaitement le personnage et son incoercible et paternelle obstination pastorale. Quant à ses armes, on les voit encore aujourd'hui peintes sur des vitraux, sculptées sur des clés de voûte ou des linteaux de portes dans un grand nombre d'églises du diocèse.

La « succession » de monseigneur de Forbin-Janson est un exercice particulièrement périlleux dans lequel Monseigneur Donnet gagne une réputation de prélat zélé, bon administrateur et homme d'union. Qualités qui lui valent en grande partie d'ap-

2. Maïté Bouissy, « Que veut une forme ? Le néo-gothique sans rivage », dans *Sociétés et représentations*, 2005/2, n° 20, pp. 5-22.

3. Jusqu'au but avec courage, mais tout en douceur.



Fig. 2. - Les armes et la devise du cardinal  
(frontispice de l'édition de ses *Mandements, lettres et discours*).



Fig. 3. - Portrait du cardinal F.-A. Donnet  
(musée de Verdélais).

paraître comme le meilleur candidat à la succession du cardinal de Cheverus, qui vient de s'éteindre à Bordeaux le 19 juillet 1836. Il est donc confirmé (préconisé) sur le siège primatial aquitain par le pape Grégoire XVI lors du consistoire du 30 mai 1837. Il n'a pas encore 42 ans (fig. 1). Le nouvel archevêque arrive à Bordeaux le 1er juillet 1837. Dès le 1<sup>er</sup> mai 1838, il devient chevalier de la Légion d'honneur. Deux ans plus tard, par un bref du 7 février 1840, Grégoire XVI le fait commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, noble et comte du Saint-Empire. Le primat d'Aquitaine se trouve à la tête de l'une des plus grosses provinces ecclésiastiques de France, qui compte alors six diocèses suffragants : Agen, Angoulême, Luçon, Périgueux, Poitiers et La Rochelle. Évêchés auxquels s'ajouteront en 1867 les sièges outre-mer de la Réunion, de la Martinique et de la Guadeloupe. Au cours de sa longue carrière, Monseigneur Donnet sacrera 11 évêques, dont 6 dans la cathédrale Saint-André à Bordeaux.

Le 15 mars 1852, le chapeau de cardinal vient récompenser sa sainte activité pastorale (fig. 3). Il a 57 ans, et cette dignité lui ouvre *ipso facto* les portes du sénat impérial. Un grave accident de santé en 1869, « un anthrax à la tête qui avait mis ses jours en danger », lui fait manquer l'ouverture du premier concile du Vatican. Quand il rentre à Bordeaux à la fin de la dernière session, il trouve la République installée à Paris. À 77 ans passés, il se résout enfin à se faire aider : le 8 mai 1872, le pape lui donne François-Alexandre Rouillet de la Bouillerie pour coadjuteur avec droit de succession. Fructueuse collaboration qui dure à peine dix ans : monseigneur de la Bouillerie décède en quelques heures le 8 juillet 1882. Le cardinal ne lui survit guère. À peine six mois plus tard, le 4 décembre, il s'alite pour ne plus se relever. Il meurt après quelques jours d'agonie le 23 décembre 1882, âgé de 87 ans.

## **Les églises paroissiales du diocèse de Bordeaux au XIXe siècle**

A la veille de la Première Guerre, la Gironde compte 554 communes. Généralement, chacune ne possède qu'une seule église : c'est le cas pour 93,9 % d'entre elles. Bordeaux est la seule commune du département à posséder plus de 3 églises. Entre ces deux extrêmes, quelques autres municipalités, la plupart issues de regroupements de petites paroisses d'ancien régime, ont plusieurs édifices communaux de culte catholique :

- 2, pour 4,5 % d'entre elles (soit 25 communes),
- 3, pour 0,9 % d'entre elles (soit 5 communes).

Voilà donc un total de 605 églises paroissiales<sup>4</sup>, car nous allons ignorer, dans cet article, les chapelles des institutions publiques (lycée, séminaires, hôpitaux) et des nombreuses congrégations installées par le cardinal, construites sous son pontificat. Rien qu'à Bordeaux *intra muros*, il y en avait au moins 25, dont plus de la moitié a soit complètement disparu, soit n'a plus aujourd'hui d'usage cultuel.

Sur ces 605 édifices sacrés, nous allons limiter notre intérêt aux églises du cardinal : c'est-à-dire aux monuments projetés, mis en chantier ou restaurés durant son règne. Quelques unes de ces églises n'ont été parfois achevées qu'après la mort de l'archevêque comme Saint-Pierre d'Hostens et le Sacré-Cœur de Bordeaux, terminées en 1903. Ainsi, dans le demi-siècle 1841-1890, nous pouvons recenser 239 églises construites, agrandies, reconstruites ou restaurées dans le diocèse de Bordeaux (tableau 1).

Ce premier constat chiffré relativise considérablement la portée du procès en démolition intenté à l'archevêque de Bordeaux. A peine 40 % des églises du diocèse touchés par le mouvement de rénovation/reconstruction du XIXe siècle ?

Nous voici loin de la vague de destruction si sommairement dénoncée depuis un siècle. Mais les reproches sont anciens, et solides. Ils ne manquent pas non plus de pertinence, à en juger par la lecture d'un texte de 1895 sous la plume d'E. Féret et d'A. Nicolai :

« Nous savons bien que le peuple des campagnes et ses pasteurs n'aiment plus les vieilles églises. Ne voyons-nous pas, toujours pour cet amour inconsidéré du neuf, de vénérables prêtres poursuivre pendant toute leur vie la réalisation de ce vœu, cher entre tous, qui est de voir s'élever une réduction de basilique ou de cathédrale ? Chacun y trouve son compte : l'ouvrier qui déclare que tout va quand va la bâtisse, et le prêtre persuadé qu'il a donné à son Dieu une demeure plus digne de lui, et les édiles dont le nom figure sur la plaque commémorative, et l'architecte qui a élevé un clocher de plus ! »<sup>5</sup>

Notre second constat est d'ordre géographique, car le diocèse de Bordeaux n'est pas cette sorte d'exception cardinale dont les Girondins se croient les victimes. On considère généralement que 25% des églises de France ont été touchées par le mouvement de construction au XIXe siècle, 50% si l'on ajoute les édifices ayant subi de lourdes restaurations. Utilisant – avec prudence – les chiffres d'une enquête du ministère de la Culture, N.-Josette Chaline dresse une carte révélant d'importantes disparités régionales (fig. 4). « Le Nord de la France, l'Anjou, la Vendée, la Franche-Comté, les Alpes, le Sud du Massif Central furent particulièrement zélés », écrit-elle, reconstruisant dans les départements entre 288 églises (Isère)

4. Sources : O. Laroza, *Guide touristique, historique et archéologique de Bordeaux et de la Gironde*, Bordeaux, Féret & Fils, 1988. Outil de travail très imparfait, certes, mais dont l'un des rares mérites est d'exister !

5. A. Nicolai et E. Féret, *Bulletin de la Société Archéologique*, 1895, vol. XX, p. 22.

	restaurations		reconstructions		agrandis- sements	églises nouvelles	total	% sur les 605 églises
	partielles	totales	partielles	totales				
<b>1823-1840</b>	4	4	3	4	3	1	19	3,1
<b>1841-1890</b>	21	51	54	84	4	25	239	39,5
<b>1891-1903</b>	2	2	5	6		3	18	3,0
<b>Total</b>	27	57	62	94	7	29	276	45,6

Tableau 1. - Les « églises du cardinal » en Gironde (en grisé).

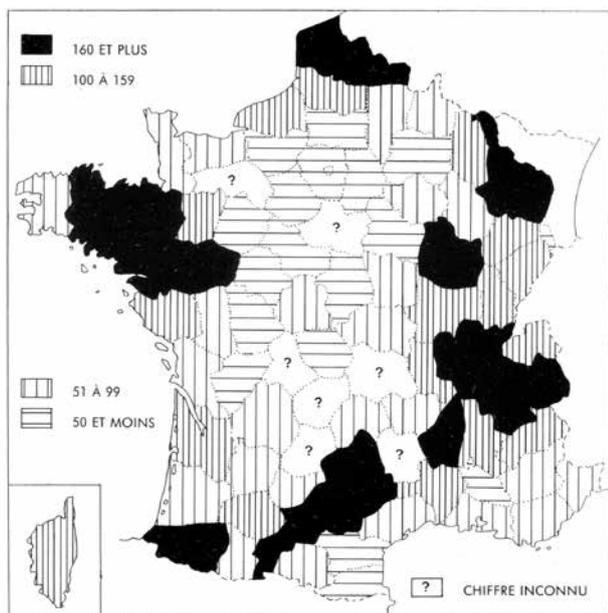


Fig. 4. - Les reconstructions d'églises au XIXe siècle  
(Dans C. Bouchon, C. Brisac, N.-J. Chaline et J.-M. Leniaud, *Ces églises du XIXe siècle*, p. 14).

et 160 (Pas de Calais) <sup>6</sup>. Le bas du tableau est occupé par des départements aussi divers que le Vaucluse et l'Eure-et-Loir qui reconstruisent à peine entre 30 et 18 églises.

On pourrait penser que cette carte recouvre à peu près exactement celle de la pratique religieuse de l'époque. Pour la Gironde, en tous cas, la corrélation n'est pas pertinente. Prenons-en pour preuve l'homélie de septembre 1875, dans laquelle l'archevêque rappelle « les goûts simples et les habitudes chrétiennes de nos campagnes du nord et de l'ouest de la France » à ses diocésains rassemblés dans l'église de Cadillac. Ce cri du cœur vient aux lèvres du vieux cardinal : « Oh ! Pourquoi ce qui est vrai de certaines provinces privilégiées, ne le serait-il pas de certaines parties de mon diocèse ? Pourquoi le Bas-Médoc et nos landes bazadaises, [...], n'abriteraient-ils pas les pratiques de la foi et les vertus domestiques ? » <sup>7</sup>. On voit donc que le diocèse de Bordeaux se trouve dans la situation un peu insolite d'un territoire plutôt indifférent à la religion, mais qui compte parmi ceux qui ont le plus construit ou refait leurs églises au XIXe siècle (123, pour avancer un chiffre comparable à ceux de N.-Josette Chaline). Comment ne pas être tenté de voir dans cette situation originale la réussite du volontarisme insistant et si souvent reproché à Monseigneur Donnet ?

Au demeurant, ce bon « classement » de la Gironde pourrait être tout aussi bien imputé au zèle d'un personnage

important du régime impérial. Car, ainsi, que le remarque J.-Michel Leniaud, « sous le Second Empire surtout, le « bon évêque » est un bâtisseur : c'est une excellente mesure de son autorité, de son crédit et de son influence <sup>8</sup> ». D'ailleurs, monseigneur Mathieu, archevêque de Besançon, et le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen sont aussi des restaurateurs et des constructeurs. De nouveaux édifices parsèment beaucoup de diocèses, modestes ou prestigieux. À Nantes, près de 90 monuments sont reconstruits durant l'épiscopat de monseigneur Jacquemet, qui déclare en 1855 : « Je bâtis sur sept ou huit points à la fois ». Quant au zèle de monseigneur de Dreux-Brézé à Moulins, et celui du cardinal de Bonald à Lyon, ils égalent au moins la passion constructrice de l'archevêque de Bordeaux.

### *Le siècle du cardinal*

Le long pontificat de Monseigneur Donnet se déroule tout au long d'un demi-siècle de progrès et de prospérité économique qui culminent sous le Second Empire. La coïncidence est inattendue, mais c'est bien à la Chambre de Commerce de Bordeaux que le Prince-président prononce son fameux discours du 9 octobre 1852, sept mois après avoir remis la barrette de cardinal au primat d'Aquitaine.

« Nous avons d'immenses territoires incultes à défricher, des routes à ouvrir, des ports à creuser, des rivières à rendre navigables, des canaux à terminer, notre réseau de chemin de fer à compléter. Nous avons, en face de Marseille, un vaste royaume à assimiler à la France. Nous avons tous nos grands ports de l'ouest à rapprocher du continent américain par la rapidité de ces communications qui nous manquent encore. »

Le discours du futur empereur tient presque de la prophétie pour le département de la Gironde, tant il annonce un étonnant concours de circonstances socio-économiques qui va porter le mouvement de dotation des communes en équipements publics : reconstruction ou restauration des églises, certes, mais aussi ouvertures de chemins et constructions d'écoles, de mairies et de gares.

6. Dans C. Bouchon, C. Brisac, N.-J. Chaline et J.-M. Leniaud, *Ces églises du XIXe siècle* (éditions Encrage, 1993). Chiffres donnés par N.-J. Chaline (p. 14) : Isère : 288, Nord : 221, Ardèche : 200, Cotes d'Armor : 198, Savoie : 192, Morbihan : 185, Ille-et-Vilaine : 168, Pas de Calais : 160, Vaucluse : 32, Creuse : 29, Vienne : 25, Eure-et-Loir : 18.

7. Cardinal Donnet, *Instructions pastorales, mandements, lettres et discours...* (t. 11, p. 96).

8. Dans Bouchon, Brisac, Chaline et Leniaud, *Ces églises du XIXe siècle*, p. 88.

## ***L'accroissement de la population***

La première évidence, et non la moindre, est une augmentation continue et significative de la population du département. Tous les décomptes du XIXe siècle en font foi, quelque méfiance que doivent nous inspirer certains chiffres. L'exemple du canton de La Brède est significatif : entre 1817 et 1876, le nombre de ses habitants croît de 22 %. Ses communes de la lande, Cabanac-et-Villagrains et Saucats, ne sont pas les dernières à être touchées par ce mouvement démographique : leur densité de population augmente de 52 %, dans ce même laps de temps. Quant à la ville de Bordeaux proprement dite, elle gagne 5 000 habitants entre 1846 et 1851. La restauration ou la construction des édifices sacrés accompagne donc cet accroissement de la population, qui se traduit parfois, d'ailleurs, par la création de nouvelles communes. Ainsi, 28 églises nouvelles sont construites entre 1841 et 1903.

- d'une part dans les communes de la lande ou des marais (Bas-Médoc et Blayais) surtout dans les communes de la lande, - en ville surtout, d'autre part, où 8 églises neuves vont s'élever pour répondre aux besoins des quartiers nouveaux : Saint-Martial (1839), Saint-Amand (1852), Sainte-Marie (1862-1887), Saint-Ferdinand (1862-1867), Saint-Rémi de Bacalan (1865-1872), Saint-Augustin (1874-1894), Saint-Louis (1874-1880), Le Sacré-Cœur (1877-1903).

## ***L'obsession des voies de communication***

Enumérant dans son discours les routes à ouvrir, les ports à creuser et les chemins de fer à compléter, le Prince-président ne fait que reprendre les principales préoccupations des habitants de la Gironde au cours du dernier quart de siècle. Il faut feuilleter les délibérations des conseils municipaux pour comprendre à quel point le désenclavement des communautés villageoises est une aspiration partagée par l'ensemble des édiles. Il n'y est question que d'ouverture de routes, de ponts, de projets de chemins de fer. Entre 1844 et 1849 à Saint-Selve, sur un total de 144 délibérations figurant dans le registre pour ces cinq années, 31% sont consacrées à ces sujets sous forme de votes, de motions ou de vœux.

Le chemin de fer de La Teste est inauguré en 1841, le premier train venant de Paris arrive à Bordeaux en juillet 1853, à la gare d'Orléans. Le 29 novembre 1868, le Cardinal Donnet se rend à Macau pour la bénédiction du premier tronçon du chemin de fer du Médoc. Il y prononce un discours un peu surprenant, une sorte d'hymne au Progrès que ni l'Église ni les hommes ne doivent redouter. Bien au contraire !

« Siècle dix-neuvième, siècle des grandes découvertes, puisses-tu ne pas être ingrat envers le Créateur qui chaque jour te révèle quelques nouveaux secrets de la nature ! [...] »

Puisses-tu comprendre que la Religion n'est hostile à aucun progrès utile, que plus nous grandissons en science, plus nous devons nous rapprocher du Dieu de toute science ; que plus s'améliore notre sort matériel, plus nous devons travailler à notre perfection morale, et ne jamais oublier que cette perfection ne peut s'accomplir qu'avec l'aide de Dieu »<sup>9</sup>

## ***Les bonnes fortunes inespérées du diocèse bordelais***

Cité vivant depuis toujours de l'activité portuaire et commerciale, la métropole diocésaine va enfin renouer avec un cycle d'années fastes à partir de 1850. Une vraie reprise du trafic maritime arrive à point nommé pour combler les aspirations des partisans bordelais du libre-échange qui s'activent depuis 1846. Ils triomphent enfin avec le traité de commerce avec l'Angleterre de 1860, et saluent « le génie et la grandeur du souverain dirigeant la civilisation d'un grand siècle »<sup>10</sup>.

La loi de 1857 sur le lotissement des communaux, d'autre part, vient ouvrir aux communes de la lande des perspectives d'enrichissement inespéré. Avec le revenu des premières plantations de « l'arbre d'or », plusieurs municipalités connaissent alors une aisance financière relative, au point qu'elles pensent le moment venu de s'offrir enfin un clocher digne de ce nom. Ainsi, la plupart des églises de la lande girondine seront en quelque sorte le « bonus » de la flambée du prix de la résine. Le phénomène n'échappe pas au romancier Edmond About, qui, après *Maître Pierre* (1858), retombe dans la veine régionaliste de la vie dans la lande girondine avec *Le progrès* (1864). Il écrit :

« L'argent abonde ; partout où le communal est vendu, on voit croître des édifices d'utilité publique. Le clergé voudrait bien que tout le prix des communaux fût employé à construire ces églises gothiques, blanches, uniformes, qui se voient de très loin et qui réjouissent le cœur de M. le Cardinal Donnet ; mais le bon sens pratique des paysans réserve quelques écus pour la maison d'école et pour le puits d'eau potable inventé par M. Chambrelent. »<sup>11</sup>

Enfin, à la fois cause et effet, la reprise commerciale replace sur son piédestal l'économie du vin, négoce et production s'entraînant mutuellement vers des sommets d'où redescend une rafraîchissante pluie d'or. Au milieu du XIXe siècle, Bordeaux

9. Cardinal Donnet, *Instructions pastorales, mandements...* (t. 8, p. 342).

10. Adresse de remerciement de la Chambre de Commerce de Bordeaux à l'Empereur.

11. About Edmond, *Le progrès*, Librairie Hachette, Paris, 1864.

redevient « la » capitale du vin, les puissances financières de la ville régnant sur le vignoble du département, comme autrefois la noblesse parlementaire. Comme les églises de la lande, celles du vignoble (surtout en Médoc) seront la concrétisation d'une certaine prospérité des grands propriétaires qui en feront bénéficier les communes où leurs vigneron vont à la messe. Deux dates valent symboles pour ce troisième âge d'or du vin de Bordeaux : 1850, première édition de *Bordeaux et ses vins*, par Charles Cocks, et 1855, parution « du » classement.

### *Une géographie girondine des restaurations*

La combinaison de tous ces facteurs favorables induit, on le soupçonne, une répartition géographique des églises « cardinalisées » - néologisme personnel, provocateur et sensiblement inexact nous le verrons ! Si l'on dresse, en effet, un tableau des 9 cantons possédant plus de 10 églises, auquel nous ajouterons la ville de Bordeaux, nous obtenons un résultat digne d'intérêt (tableau 2). Avec 14 églises rénovées sur 28, le canton de Créon représente « la » moyenne. Chiffre au dessous duquel se situent Bazadais et Entre-deux-Mers, cantons restés encore à l'écart des courants de richesse évoqués plus haut. Au dessus de la moyenne créonnaise, au contraire, La Brède, Bourg et Saint-Ciers représentent tout à la fois la trilogie de la fragile réussite de l'économie girondine au XIXe siècle : le vin, la rivière, la forêt.

On peut aussi hasarder d'autres explications à cette inégalité manifeste des cantons. Les paroissiens sont-ils plus tièdes ici que là ? Les finances communales sont-elles si faibles qu'elles interdisent tout projet de modernité catholique ? Ou bien, le respect de l'intérêt archéologique des monuments est-il si puissant qu'il résiste avec succès à la pression de la mode des clochers ? Deux églises distantes d'une trentaine de kilomètres, presque jumelles – même clocher pignon à l'ouest, même portail saintongeais ouvert dans le mur sud – nous suggèrent une réponse. Il s'agit de Notre-Dame de Castelvieil (canton de Sauveterre) et de Saint-Martin de Sescas (canton de Saint-Macaire), toutes deux dessinées par Léo Drouyn (1845-1846). En 1857, Léo Drouyn rédige une monographie de Saint-Martin<sup>12</sup>, dont l'introduction et la conclusion coulent d'une plume très vigoureuse :

« Décidément, depuis qu'on aime les monuments, on les mutilé plus que ne les ont mutilés le temps et les révolutions, comme ces mères faibles ou absurdes qui tuent leurs enfants à force de les bourrer de gâteaux et de sucreries. »

Drouyn termine d'ailleurs sa brochure par un vœu pieux : « Voici donc une petite église de campagne [...]. Elle a eu le bonheur d'échapper jusqu'à présent aux grandes réparations,

12. Léo Drouyn, « Monographie de l'église de Saint-Martin de Sescas (Gironde) », extrait de la *Revue de l'Art Chrétien*, Paris, A. Pringuet, 1857. Réédition Editions de l'Entre-Deux-Mers, 2012.

Cantons	Nombre d'églises	Églises restaurées ou neuves	% pour le canton
Bordeaux	19	15	78,9
La Brède	14	11	78,6
Saint-Ciers/Gironde	11	7	63,6
Bourg/Gironde	16	10	62,5
Créon	28	14	50
Bazas	15	3	20
La Réole	26	5	19,2
Sauveterre de Guyenne	21	2	9,5
Targon	21	2	9,5
Grignols	11	1	9,1

Tableau 2. - Pourcentage par canton d'églises « cardinalisées ».

aux architectes, et surtout au *cinq pour cent*. Je crains, hélas ! que ces calamités ne tardent pas à fondre sur elle. » (Les italiques sont de Drouyn). Vingt ans plus tard, en effet, la crainte de Drouyn était devenue réalité. Placée sur le double axe de communication de la route de Toulouse et du chemin de fer de Cette, l'église de Saint-Martin de Sescas pouvait-elle échapper à la modernité empruntant ce couloir de progrès ? Elle a été « arrangée » et dotée d'un clocher en 1877. Notre-Dame de Castelvieux au contraire, située à l'écart dans son superbe paysage de collines, a gardé intacte jusqu'à ce jour sa physiologie médiévale.

## Une nouvelle maison pour Dieu

Si, comme l'écrit Edmond About, les communes s'équipent en écoles, en « maisons communes », et en bureaux de poste, pourquoi la communauté paroissiale resterait-elle à l'écart de ce mouvement ? Quel curé, quelle fabrique, quel conseil municipal ne rêveraient-ils pas de remplacer l'église du village par un bâtiment qui témoigne de ce siècle où tout change si rapidement ? L'Église n'est pas hostile au progrès, nous l'avons entendu de la bouche même de l'archevêque, et pour être honnête, la tentation est d'autant plus grande que l'édifice ancien est proche de la ruine...

## L'état des anciennes églises

Car, avant toute considération esthétique, la « fureur » de démolir ou de restaurer répond d'abord à un impératif purement pratique : celui de ne pas mettre en péril la vie du peuple fidèle venu se sanctifier. À l'arrivée de Monseigneur Donnet dans son diocèse, un grand nombre d'édifices sont encore en très mauvais état. La fureur révolutionnaire a bien brisé des autels et des statues, arraché gonds et pentures, brûlé des chaires, volé une cloche sur deux. Mais dans les campagnes le mauvais état du bâti des églises paroissiales au début du XIXe siècle est surtout un héritage d'ancien régime. Il faut en effet se rappeler que l'entretien de l'église paroissiale incombait pour partie au curé, pour partie au seigneur et à la communauté. Et c'était à qui ne voulait pas payer... C'est l'image que décrivait le cardinal le 29 août 1869 devant les participants à la fête annuelle de la Société d'Agriculture tenue à Saint-Julien Beychevelle :

« Rappelez-vous l'état des cantons de Castelnau, Saint-Laurent et Saint-Vivien, il y a trente ans, et citant ces trois centres de population, je trace en abrégé le tableau de la France rurale à cette époque. Les églises, les presbytères, ces vieilles créations du Moyen Age, ces instruments vénérés de notre première civilisation portaient le poids de plusieurs siècles de dégradation et d'incurie [...].

« Les édifices, en dehors de ceux de Pauillac, de Benon et de Vertheuil, étaient au niveau de cet abandon. Je vois encore toutes ces halles hideuses et infectes qui déshonoraient les riants paysages de Cissac, d'Avensan et de Saint-Germain d'Esteuil ; ailleurs, c'étaient de ridicules porches, aussi dangereux pour la sécurité des paroissiens que disgracieux pour la façade de nos églises, faisant contraste avec l'élégance et la solidité qui avaient présidé à la construction de la plupart d'entre elles... »<sup>13</sup>

L'inquiétude du nouvel archevêque est avivée par le fait que la carte des paroisses établie par le concordat menace d'entraîner l'abandon de certains édifices par les communes qui n'ont plus de desservant. En 1840, Monseigneur Donnet cite 30 églises « encore déshéritées du titre de succursale, et par conséquent menacées d'une ruine inévitable ». Il cite à cette occasion le cas du prieuré de Montarouch – qui n'a jamais été une paroisse - dont « les dernières pierres sont encore un objet de contestation entre les communes de Targon et de Faleyras ». L'état de certains monuments rendus au culte de la métropole diocésaine n'est guère plus brillant : c'est l'intervention de Charles Burguet, on le sait, qui sauve le chevet de Saint-Michel au bord de l'effondrement.

Le manque d'entretien des bâtiments est donc une longue tradition, d'autant que le bâti en lui-même - à l'exception notable du chevet - n'avait rien de « l'élégance et de la solidité » dont parlait le prélat. Beaucoup de ces petites églises de campagne ont donc disparu, mais nous les connaissons bien, grâce au travail des archéologues et des architectes du XIXe siècle, et de Léo Drouyn notamment. L'Abbé Baurein, déjà, décrivait ces petites églises. Il note à propos de Saint-Vincent de Portets : « Dans le commencement les églises de campagne de ce diocèse n'avaient qu'une simple nef, qui formait une espèce de carré long, terminé néanmoins en rond vers le levant »<sup>14</sup>. C'est ce que nous montre, entre autres, le plan de Saint-Martin de Cabanac relevé par J.-Jules Mondet en 1865 (fig. 5). La simplicité des murailles de la nef montées en moellons noyées de mortier donnaient déjà des signes d'inquiétude à la fin du XVIIIe siècle, comme le signale l'Abbé Baurein pour Saint-Pierre d'Hostens : « L'église d'Hostens est ancienne, mais petite et insuffisante pour contenir la moitié des paroissiens ; d'ailleurs, elle est dans un état qui menace ruine ; il paraît qu'elle était anciennement et plus grande et plus élevée »<sup>15</sup>.

13. Cardinal Donnet, *Instructions pastorales*, mandements... (t. 8, p. 430).

14. Abbé J. Baurein, *Variétés Bordeloises*, vol. III, p. 71 (éd. Féret de 1876).

15. Abbé J. Baurein, *Variétés Bordeloises*, vol. III, p. 140 (éd. Féret de 1876).

## *Le clocher, expression d'une foi triomphante*

Voilà pourquoi la nouvelle maison de Dieu doit apparaître désormais comme un signe des temps qui changent. Non seulement comme une image du progrès - dans le paysage urbain, le clocher doit être le pendant de la haute cheminée industrielle – mais surtout comme une manifestation de la place que Dieu retrouve enfin au sein de cette société. La première apparition de Lourdes le 11 février 1858 n'est-elle pas un signe majeur de cette foi reprenant sa place dans le pays de France ? L'épidémie de rénovation et de construction d'églises n'est donc pas propre au diocèse de Bordeaux, elle touche la France entière (cathédrale de Marseille 1852, basilique-future cathédrale de Lille 1854, Notre-Dame de Fourvière à Lyon 1872). Le Sacré-Cœur parisien sorti du crayon de Paul Abadie en est la plus spectaculaire manifestation. On ne peut décidément pas réduire cette fièvre constructrice à un mouvement artistique et architectural. C'est d'abord l'expression d'une ferveur rayonnante, qui commence d'ailleurs à se heurter aux premières manifestations d'anticléricalisme vers 1860.

Quelle que soit notre sensibilité esthétique face aux églises « cardinalisées », il suffit de lire les explications de Monseigneur Donnet lui-même pour comprendre la nécessité de ces chantiers de restauration et de construction pour les catholiques du XIXe siècle. Sa première grande circulaire de décembre 1840 sera pour les chevilles ouvrières du mouvement, c'est-à-dire son clergé diocésain :

« Nous venons, Messieurs, d'éveiller votre attention sur les édifices consacrés à la gloire de Dieu ; mais il en est d'autres qui ne sont pas faits de main d'homme, et que vous devez travailler de toutes vos forces à orner et à embellir : leurs ornements sont la foi et la charité, leurs embellissements, toutes les vertus chrétiennes ; que l'objet de vos constants efforts soit donc plus encore d'édifier les fidèles confiés à votre sollicitude en *un temple saint pour le Seigneur !* »

C'est l'archevêque qui souligne « *temple saint pour le Seigneur* ». Aux prêtres la dimension spirituelle de la construction. Aux fidèles, sa transcription dans la pierre dont l'apôtre portait le nom. A temps et à contretemps, parcourant les paroisses les plus reculées de son diocèse en tournée de confirmation, ou dans les Comices Agricoles de l'automne tenus ici ou là, Sa Grandeur enfonce le clou du clocher avec son inépuisable obstination pastorale (fig. 6) ! La première place est pour Dieu, voilà tout. Le discours sur le clocher prononcé à Pellegrue le 11 septembre 1853, sera répété plus d'une dizaine de fois dans les vingt années à venir :

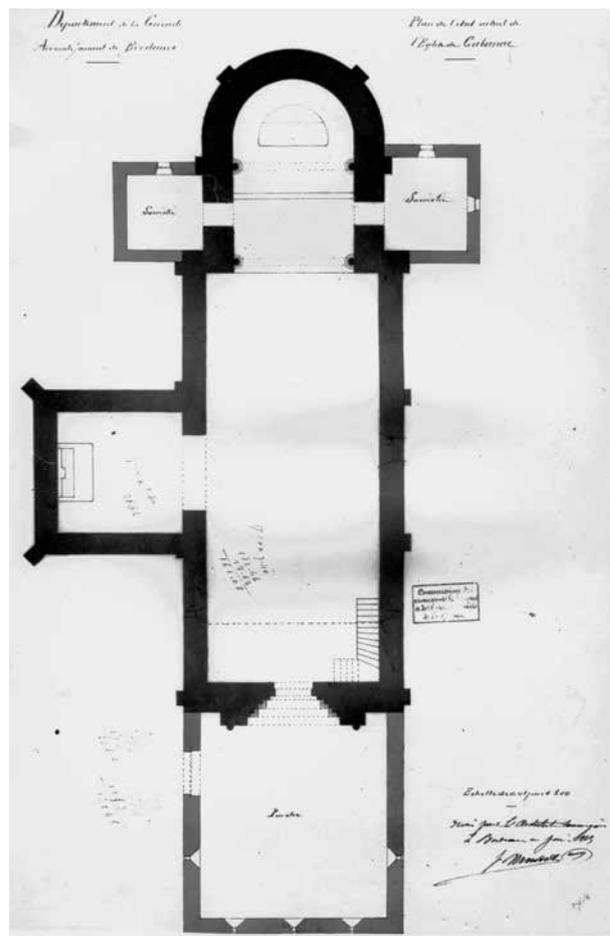


Fig. 5. - Plan de l'église Saint-Martin de Cabanac. Relevé de Mondet, 1865 (Cl. A.D.Gir.).

Fig. 6. - « De la flèche élancée de vos églises descend plusieurs fois le jour une voix solennelle et amie qui vous rappelle vos devoirs de religion... ». Martillac, Notre-Dame (1872) cl. J.-P. Méric



« L'amour du clocher comme le patriotisme qui en découle, sont des sentiments positifs qui ne vivent pas d'utopies ou de chimères, et auxquels il faut des aliments vrais et substantiels. Comprenez-vous maintenant mon zèle pour tout ce qui intéresse chacun de nos villages, et pourquoi je vous demande que la maison de Dieu s'élève au dessus de vos maisons : c'est que de la flèche élançée de vos églises descend plusieurs fois le jour une voix solennelle et amie qui vous rappelle vos devoirs de religion, de famille, de société, une voix qui s'associe à toutes vos joies, à toutes vos douleurs et qui a le privilège de réveiller ou de faire naître dans les cœurs tous les sentiments religieux et honnêtes. Le clocher, pour la cité comme pour le village, c'est tout un poème, tout un symbole, toute une morale. »<sup>16</sup>

L'Eglise catholique doit être visible par tous. Manifestée non seulement par sa parure monumentale, remise au goût du jour s'il le faut. Mais aussi identifiée dans son clergé, prêtres et religieux qu'on croise par les rues de la ville et par les chemins de campagne. N'est-ce pas l'autre sujet du tableau d'Edward May (conservé au musée d'Angoulême), représentant le cortège pour la consécration de l'église Saint-Martial (fig. 7) ? Pour les jeunes générations, il peut paraître aujourd'hui tout aussi « décalé » que les Bergers d'Arcadie de Poussin ou les grandes batailles de Louis XIV de Van Der Meulen. Qu'on se souvienne seulement à Bordeaux des processions de la Fête-Dieu vers 1960, ou des célébrations de la Saint-André à la cathédrale juste avant le concile Vatican II ! Alors, les mitres et les crosses, les soutanes des prêtres et des enfants de chœur du tableau de May n'auront plus seulement une signification ethnographique. En observant ce long cortège de prêtres et d'évêques, nous nous rappellerons que le diocèse de Bordeaux a connu 928 ordinations durant le pontificat de Monseigneur Donnet (1837-1882), soit en moyenne 21 par an !

### La pensée de l'archevêque

L'état de ruine des anciennes églises et le retour de la foi catholique à la place première et visible qu'elle doit occuper dans la société, apparaissent donc comme deux des axes majeurs de l'action pastorale de l'archevêque de Bordeaux. Les moyens qu'il va utiliser pour la mettre en œuvre sont-ils propres à sa personnalité et consciemment organisés autour d'une pensée cohérente et originale ? En fait de pensée en matière d'archéologie religieuse, celle de Monseigneur Donnet n'a rien de très original pour son époque. Elle est juste dans l'air du temps, comme celle de Hugo, de Montalembert, de Mérimée, même si chacun ne voit pas la même chose en regardant une église ! L'archevêque de Bordeaux n'est pas un visionnaire en matière d'architecture et d'art religieux. Néanmoins, dans la masse des 11 volumes de ses écrits, on peut distinguer quatre textes qui pourraient passer pour le fond de doctrine du cardinal.

Le premier est daté du 25 mars 1838, quelques mois après son arrivée à Bordeaux. Il s'agit d'une circulaire à son clergé, à propos de la sonnerie des cloches. À cette occasion, il lance ses curés dans une démarche d'inventaire artistique et historique, en espérant avoir plus de chance que l'Abbé Baurein :

« Vous nous direz ce que vous savez touchant la fondation et la construction de l'église, ce qui s'y trouve de remarquable en fait d'architecture, sculpture, tableaux, vitraux, tombeaux, inscriptions, objets d'antiquité, portails, jubés, bas-reliefs, baptistères, mosaïque, etc. »<sup>17</sup>

Créée le 26 mars 1839, la Commission girondine des Monuments Historiques va aussitôt demander expressément à l'archevêque de renouveler l'appel à ses prêtres de 1838. D'où une seconde circulaire, datée du 15 décembre 1840, clairement intitulée cette fois : « Sur la conservation des monuments historiques du diocèse ». Le propos se passe aisément d'une explication de texte :

« Jusqu'ici, il faut l'avouer, le clergé, participant à l'indifférence générale pour les anciens monuments, n'a pas paru toujours assez empressé pour l'étude des principes de l'archéologie religieuse, indispensable pourtant, soit pour apprécier dignement, soit pour restaurer convenablement les édifices sacrés. Il serait fâcheux qu'il restât plus longtemps étranger à la connaissance d'un art qu'on a désigné par le nom d'art religieux, d'art chrétien, d'art catholique. [...] Le beau architectural, comme le beau dans tous les arts, dépend d'une perfection de formes souvent insaisissable pour les yeux qui n'ont point été instruits par l'étude et par l'observation. »<sup>18</sup>

Ce disant, le prélat ne fait que relayer des idées qui feront l'objet d'un nombre important de publications au XIXe siècle. Les spécialistes d'archéologie religieuse qui lui sont contemporains sont presque tous oubliés au fond des bibliothèques, connus aujourd'hui des seuls historiens de l'art. La *Bibliographie Catholique* signalait ainsi en 1841, l'indispensable *Archéologie chrétienne, ou précis de l'histoire des monuments religieux du moyen âge* de l'Abbé J.-Jacques Bourrassé, professeur d'archéologie au petit séminaire de Tours :

« Ce livre [...] sera surtout utile aux ecclésiastiques qui, moins que d'autres, doivent demeurer étrangers à une étude qui touche de si près à la gloire de Dieu et à l'honneur de la religion, qui nous révèle la foi et le génie de nos pères ;

16. Cardinal Donnet, *Instructions pastorales, mandements...* (t. 3, p. 46).

17. Cardinal Donnet, *Instructions pastorales, mandements...* (t. 1, p. 26). L'archevêque va lui-même prêcher d'exemple des années plus tard en rédigeant une monographie sur la cathédrale Saint-André, publiée en 1854.

18. Cardinal Donnet, *Instructions pastorales, mandements...* (t. 1, p. 71).



Fig. 7. - Louis-Edward May, le cortège de consécration de Saint-Martial d'Angoulême, 1853. Le cardinal, reconnaissable à sa soutane rouge, est précédé de ses six évêques suffragants (cl. musée d'Angoulême).

il y apprendront à respecter ce qu'il y a de monumental dans leurs églises, à ne les restaurer qu'avec intelligence ; puisse-t-il bannir à jamais l'emploi d'un ignoble et barbare badigeon ! »<sup>19</sup>

L'*Histoire de l'archéologie religieuse au moyen âge* d'Arcisse de Caumont – membre non résident du Comité historique des Arts et Monuments aux côtés de l'archevêque de Bordeaux – paraît presque en même temps, tandis que l'Abbé Léon Godard, chanoine honoraire d'Alger, professeur au grand séminaire de Langres publie son *Cours d'archéologie à l'usage des séminaires et de MM. les curés*<sup>20</sup> en 1854. Au demeurant, J.-Michel Leniaud qualifie d'archéologie « engagée » la production de ces prêtres, plutôt tournée vers le dénigrement du néo-antique et le retour au gothique.

Le respect des monuments du moyen âge sous la plume de Monseigneur Donnet prend la forme d'une franche indignation quand il fait la pitoyable description de la démolition du prieuré de Montarouch. Elle est comme une révérence obligée (et un peu plagiée...) à l'indignation de Montalembert devant l'état de l'abbaye de Cadouin huit ans plus tôt. Il n'y a donc pas à

s'étonner du désir de l'archevêque de créer un cours d'archéologie dans le cursus des séminaristes bordelais, afin que les jeunes ordinands sachent évaluer les richesses qui tomberont entre leurs mains lors de leur nomination :

« Les édifices religieux du moyen âge, tant ceux de la période romane, que ceux de la période ogivale [sont] un héritage que nous devons conserver pur et intact, pur de toute souillure, intact de toute mutilation. Nous devons faire nos efforts pour sauver des injures du temps, et peut-être plus encore des injures des hommes, nos antiques sanctuaires, afin qu'ils apprennent aux siècles à venir ce que peut le génie fécondé par la Religion. »<sup>21</sup>

19. *Bibliographie catholique, revue critique...* première année (p. 70-71). Bureau de la bibliographie catholique, Paris 1841.

20. Abbé Léon Godard, *Cours d'archéologie à l'usage des séminaires et de MM. les curés*, Guyot, Lyon 1853-1854, 2 volumes.

21. Cardinal Donnet, *Instructions pastorales, mandements...* (t. 1, p. 71).

A vrai dire, ce discours de respect des monuments n'est pas réservé au clergé. Monseigneur Donnet revient largement sur ce thème de l'héritage historique dans ses discours « populaires » des comices agricoles, par exemple. En novembre 1858, à Lesparre, il lance l'opération de sauvetage de Soulac pour « arracher l'église de Notre-Dame de la Fin des Terres aux sables dans lesquels elle est ensevelie depuis si longtemps ». Puis, à nouveau, en octobre 1862, à Sauveterre, pour le comice de l'arrondissement de La Réole :

« A Sauveterre, le caractère des anciens âges se décèle cependant encore par quelques traits. Les maisons à forme antique entourées d'arcades, les portes de la ville dont j'ai eu tant de peine à obtenir, il y a vingt trois ans, la conservation, vos vieux châteaux de Pommier, de Malromé et de Bénauge, les restes de l'abbaye de Saint-Ferme et sa ravissante église, les basiliques de Saint-Macaire et de Blasimont, les tours démantelées des vieux manoirs de Brugnac, de Duras et de Rauzan, dont je voudrais qu'on explorât les souterrains, les mosaïques de Ruch, les ruines de La Sauve et de Montarouch, les restes des vieux châteaux de Monségur, de Castelmoron, de Roquebrune, de Puch, de Guilleragues, de Cleyrac, de Castelvieil ; [...] tout rappelle une époque chevaleresque, un âge de grandes choses. »<sup>22</sup>

Le 10 janvier 1844, Monseigneur Donnet assistait à la séance de la nouvelle session du Comité historique des Arts et Monuments, organisme dépendant du ministère de l'Instruction Publique. Présidé par le comte Adrien de Gasparin, pair de France, le Comité réunissait, entre autres, en son sein Ampère, Victor Hugo, Charles Lenormant, Mérimée, Montalembert, Sainte-Beuve et autres célébrités du temps. L'archevêque de Bordeaux en était membre non résident, aux côtés de Frédéric Jouannet, T.-Henri Duphot, G.-Joseph Durand et Léonce de Lamothe, autres personnalités bordelaises. Il fit ce jour là une communication sur la décision de la municipalité de Bordeaux de détruire le cloître de Saint-André. Il réclama en outre le rachat de la tour Pey Berland, et demanda de l'argent pour entretenir les ruines de La Sauve. Il rappela enfin au Comité qu'il faudrait restituer à l'église de La Réole le baldaquin et les boiseries qui déparaient le chœur de la cathédrale Saint-André. Puis, on lit deux rapports : le premier de Duphot sur le clocher de Gaillan-en-Médoc qui menaçait ruine, l'autre de Durand sur quelques réparations faites sur des monuments du Moyen Age, dont la façade de Sainte-Croix<sup>23</sup>.

Six mois plus tard, comme un disciple zélé en quête de reconnaissance de ses supérieurs, le prélat adresse un courrier au comte Adrien de Gasparin, daté du 2 juin 1844. Ce troisième texte de Monseigneur Donnet est, en quelque sorte, le compte-rendu de ses travaux pratiques dans son diocèse. De cette longue lettre, ressortent trois idées principales. La première est

qu'il a désormais une connaissance personnelle de son diocèse en matière d'art religieux, et qu'il sait donc de quoi il parle :

« Je n'ai pu être en mesure cette année pour ouvrir dans mon séminaire un cours suivi d'archéologie. Avant de le faire, j'ai voulu connaître à fond toutes nos richesses locales ; voir aussi de mes yeux les mutilations, les dégradations, les altérations, les destructions, les additions, que l'ignorance, plus que le mauvais vouloir, a fait subir à la plupart des monuments. J'ai eu à gémir, ici comme ailleurs, de la dilapidation des anciens ornements, des antiques mobiliers, etc. [...] J'ai mis six ans entiers à parcourir toutes nos paroisses, à séjourner dans les localités les plus importantes, et à la fin de juin de cette année, j'aurai visité les 563 (cinq cent soixante-trois) églises de mon diocèse [...]. »

On ne laisse pas d'être surpris en comprenant que le second point important souligné par l'archevêque concerne la question des vols dans les églises ! Imputables en partie à l'ignorance, quoique...

« J'ai vu, en lisant le rapport de l'une des séances de votre comité, que le nom de M. Pillot, de Bordeaux, ne vous est point inconnu. Je ne suis jamais entré dans ses magasins sans avoir le cœur oppressé, sans être humilié profondément par la pensée que, malgré tous nos efforts, malgré toutes nos défenses, il se trouve encore dans nos départements des administrateurs de fabriques ou de communes assez ignorants et assez peu pénétrés de leurs devoirs, pour abandonner à un prix quelconque ce qui mériterait à tant de titres d'être l'objet de leurs soins conservateurs. »

Une dizaine d'années plus tard, dans sa monographie de Saint-Martin de Sescas Léo Drouyn ne dira pas autre chose, alors que le zèle restaurateur battra son plein : « Combien de meubles liturgiques et de tableaux échangés ou vendus aux brocanteurs ambulants ! »<sup>24</sup>.

« L'esprit de l'Église est un esprit de tradition », voici le dernier point souligné par l'archevêque dans ce courrier de 1844 au président du Comité. L'enracinement de la foi dans la tradition historique est un petit couplet qui ne manque pas de piquant, quand on sait que le comte de Gasparin n'était pas l'une des moins éminentes personnalités protestantes...

22. Cardinal Donnet, *Instructions pastorales, mandements...* (t. 6, p. 137).

23. *Bulletin archéologique publié par le Comité Historique des Arts et Monuments*, troisième volume, Paris, Imp. Administrative de Paul Dupont, 1844 et 1845, p. 42 et suivantes.

24. Léo Drouyn, *Monographie de l'église de Saint-Martin de Sescas (Gironde)*...

« La foi, comme l'a dit un grand évêque, repose sur la tradition aussi bien que sur l'Écriture ; elle aime à appuyer ses enseignements et sa liturgie sur ces antiques documents, qui ont le double mérite de mieux montrer l'immuabilité de la doctrine, et de nous rendre presque contemporains des siècles écoulés. »

Le dernier texte de la « doctrine du cardinal » date de 1853, nous en parlerons plus bas. Mais il ne faut pas oublier de mentionner ici deux revues qui jouèrent un rôle très important dans ce mouvement de renouveau architectural, et qui sont encore aujourd'hui une précieuse source de documentation pour l'étude de l'Église bordelaise<sup>25</sup>. Citons en premier lieu *L'Aquitaine* fondée le 7 août 1864, avec pour sous-titre *Revue religieuse, archéologique et littéraire*. La revue paraît chaque semaine sous le patronage du cardinal, mais sans en être l'organe officiel (ce qu'elle deviendra en 1890 seulement). Elle publie une grande quantité de petits articles et notices historiques, et l'archevêque veille à ce qu'elle donne régulièrement des articles sur le renouveau de l'art sacré dans son inspiration médiévale. La *Revue catholique de Bordeaux*, en second lieu, est créée en 1877 par l'Abbé Gabriel Pailhès avec l'appui de l'archevêque coadjuteur, monseigneur de la Bouillierie. Elle a paru pendant 20 ans, publiant aussi bien des clercs que des laïcs. On y trouve des essais de monseigneur de la Bouillierie, des pages archéologiques de Léo Drouyn, des notices historiques de Tamizey de Larroque et de l'abbé Bertrand, ainsi que des études apologétiques de l'abbé Nicolas.

## Restaurer, agrandir, construire

Parler des « églises du Cardinal Donnet » est très réducteur, pour ne pas dire caricatural. Car il faut bien admettre qu'à l'exception du Sacré-Cœur de Bordeaux, l'archevêque est rarement seul à l'initiative des restaurations et des constructions. Néanmoins, son influence est souvent décisive. Il sait en effet faire vibrer la corde sensible pour créer un courant d'enthousiasme susceptible de durer dans le temps jusqu'à l'achèvement de l'édifice. Voudriez-vous rester en dehors de l'élan qui se manifeste dans le diocèse ? demande-t-il aux habitants de Cussac dans sa lettre pastorale du 21 octobre 1853 :

« Aussi accueillerez-vous, avec un louable empressement, l'invitation que nous venons vous faire de doter votre paroisse d'une église en rapport avec la beauté du pays que vous habitez [...]. Nous voulons vous rappeler que si c'est une œuvre méritoire et digne d'éloges d'assister l'indigent, de recueillir l'enfant abandonné, de visiter le prisonnier, il faut aussi ne pas oublier la maison de Dieu, la décorer convenablement, et la pourvoir de ces tours majestueuses,



Fig. 8. -  
Saint-Symphorien  
de Cussac (Labbé),  
vitrail du chœur aux  
armes de l'archevêque.

de ces flèches d'où part la voix solennelle qui convoque aux pieds de nos sanctuaires les membres de la famille catholique [...]. »<sup>26</sup>

Il n'hésite pas à ouvrir sa cassette personnelle en conséquence (bien qu'il n'ait pas de fortune personnelle). Il participe aux souscriptions, offre une clé de voûte décorée à ses armes, des statues, des vitraux (fig. 8). Il n'hésite pas à encourager la compétition entre paroisses pour convaincre ses diocésains rétifs. En octobre 1854, les habitants de Saint-Savin de Blaye reçoivent à ce sujet une lettre pastorale dépourvue d'aménité :

« Vous comprendrez dès lors le but de la lettre que nous vous adressons aujourd'hui, comme l'expression de notre vive peine et comme une invitation pressante à imiter vos voisins de l'autre bord de la Gironde, qui viennent de nous donner en peu de temps de si grands sujets de satisfaction. Tout ce qui s'accomplit dans le Médoc est fait pour stimuler votre zèle ; et nous ne craignons pas d'entrer dans quelques détails à cet égard. Quand nous vous aurons dit les sacrifices que se sont imposés des paroisses moins peuplées que la vôtre et pas plus favorisées de la fortune, vous vous appliquerez ces paroles de saint Augustin : *Et tu non poteris quod isti et istae ?* Et vous ne pourriez pas ce que d'autres ont pu ? »<sup>27</sup>

25. Darricau Raymond, « La vie intellectuelle des archevêques de Bordeaux et de leur clergé au cours du XIXe siècle », *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. 53, n° 150, 1967, pages 5-33.

26. Cité par G. et M. Faure, « La construction de la nouvelle église de Cussac », dans *Les Cahiers Médociens*, bulletin de la Société Archéologique et Historique du Médoc, hors-série 1991.

27. Cardinal Donnet, *Instructions pastorales, mandements...* (t. 3, p. 180).

## Le cadre réglementaire

Pour aussi déterminants qu'aient pu être la foi des paroissiens et le désir de modernité des notables communaux, il ne faut pas oublier que depuis plus de deux siècles la France est un pays « administré » de près, et centralisé. Construire ou restaurer une église, un presbytère, c'est évidemment s'inscrire dans un cadre réglementaire. Et quel cadre ! Jusqu'en 1840, 4 ministères ont été en charge, à des degrés divers, des édifices du culte.

De 1795 à 1824, c'est le Conseil des Bâtiments civils (ministère de l'Intérieur) qui est chargé des édifices diocésains appartenant à l'État (cathédrales, évêchés, séminaires). Après cette date, la compétence des édifices diocésains passe au ministère des Cultes, le Conseil des Bâtiments civils gardant toutefois une mission de contrôle technique et esthétique. Puis, en 1837, Guizot constitue deux commissions au niveau national :

- le Comité des Arts et Monuments, dépendant du ministère de l'Instruction publique, dont la mission consiste à étudier et inventorier les monuments de France.
- la Commission des Monuments historiques (au sein du ministère de l'Intérieur) chargée d'examiner les demandes de subventions, de dresser la liste des monuments qui méritent d'être classés. (Rappelons que la Commission départementale des Monuments et Documents historiques de la Gironde est mise sur pieds en mars 1839, et qu'un vicaire général y représente l'archevêque en qualité de membre titulaire).

Le régime de 1848 apporte des changements dans cette organisation institutionnelle. Une Commission des Arts et Édifices religieux est installée en mars 1848 au sein de l'administration des Cultes. Quelques mois plus tard, un arrêté du 16 décembre 1848 crée le corps des architectes diocésains dont le recrutement est aux mains des évêques et des préfets.

A partir du 7 mars 1853, la Commission des Arts et édifices religieux est remplacée par un Comité des édifices paroissiaux où siègent trois inspecteurs généraux des édifices diocésains. Quant au Comité des Inspecteurs généraux des édifices diocésains, il est chargé d'étudier et de valider les projets des architectes diocésains, et de mener des missions d'inspection. Il a également pour tâche particulière de suivre les projets d'édifices paroissiaux pour lesquels les communes ou conseils de fabrique demandent des subventions. Après mai 1853, il y aura désormais un architecte diocésain unique par diocèse, aux compétences étendues aux édifices paroissiaux : « Il est chargé en outre, de l'examen préparatoire des projets produits par les communes du diocèse, à l'appui des demandes de secours qu'elles adressent à l'administration des Cultes, pour la restauration ou la construction de leurs églises et presbytères (article 2 de l'arrêté du 20 mai 1853) ».

Le 15 novembre 1853, le ministre des Cultes Hippolyte Fortoul adresse une circulaire aux architectes diocésains, leur enjoignant de faire parvenir à son administration, avant le 15 janvier 1854, trois projets d'églises pour des communes ayant respectivement une population de cinq cents âmes et moins, de 500 à 2000 âmes et de 2000 à 5000 âmes. « Ces projets devront comprendre, avec le plan du monument, sa coupe et son élévation, l'indication des matériaux que la contrée fournit et qui doivent être préférés, enfin, un devis approximatif de la dépense, qui ne devra pas dépasser 20 000 francs pour le premier projet, 60 000 francs pour le second, et 120 000 francs pour le troisième ».

Pour le diocèse de Bordeaux, la circulaire de Fortoul tombe en pleine fièvre constructrice. Elle déclenche une réponse quasi immédiate du Cardinal Donnet, courrier qui constitue, à nos yeux, le quatrième texte de son « corps de doctrine ». L'archevêque de Bordeaux souvent présenté – en sa défaveur – comme l'homme qui s'accommode de tout, durcit le ton cette fois :

« On vous a proposé de faire dresser à Paris, sous vos yeux, des *projets uniformes* qui devraient être adoptés dans tout *l'empire*. Nous n'en sommes point étonnés. L'esprit d'envahissement de certains bureaucrates est bien capable d'une telle invention. Dans un pays où, comme disait Mirabeau, « on a essayé de mettre les âmes en uniforme », il est tout naturel qu'on ait songé à prescrire un patron et une tenue générale pour toutes les églises à construire. »<sup>28</sup>

En réalité, l'initiative de Fortoul fera long feu : il n'y aura que 42 réponses... (dont celle d'Abadie), et le catalogue d'églises dont elle était la première étape ne verra donc jamais le jour. Anatole de Baudot, architecte diocésain, publiera en 1867 quelques un de ces projets dans son ouvrage *Églises des bourgs et des villages*<sup>29</sup>. L'église de Valeyrac y fait d'ailleurs l'objet d'une notice dans le tome 2 (fig. 9).

## La libre initiative des donateurs et des paroisses

On peut avancer deux explications à la réaction du cardinal-sénateur. Il ne peut pas ignorer, d'une part, que cette tentative de contrôle par l'administration des cultes a une fonction politique. Il comprend certainement qu'il s'agit « d'un moyen de pression sensible aux autorités ecclésiastiques comme aux fidèles, par le choix d'entreprendre ou non, de subventionner

28. Cardinal Donnet, *Instructions pastorales, mandements...* (t. 3, p. 66 et suivantes).

29. Anatole de Baudot, *Eglises des bourgs et des villages*, (2 vol.) Paris, Morel 1867. <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1169721.r=Baudot.langFR>

ou non des travaux<sup>30</sup>. » Il n'accepte pas, d'autre part, qu'une quelconque autorité administrative puisse tenir en lisière la générosité des fidèles

« Combien, en effet, de pasteurs zélés, de fidèles charitables, qui, pour la gloire de la maison de Dieu, entreprennent des œuvres parfois plus considérables que leurs moyens ne sembleraient le comporter ! Et n'est-ce pas à cette heureuse témérité que sont dus, notamment de nos jours, les plus remarquables de ces églises nouvelles dont la construction sera un des mérites de ce siècle ? A cette liberté, à cette spontanéité, que substituerait l'instruction ministérielle ? »<sup>31</sup>

Ce contrôle ne serait acceptable, écrit le Cardinal Donnet, qu'à la seule condition qu'il ne décourage ni les bonnes intentions, ni les pieuses initiatives... En effet, personnage considérable dans le département, bien vu par le régime et le souverain, l'archevêque de Bordeaux attire les bienfaits de quelques donateurs privés considérables qu'il ne s'agit pas de rebuter. Lors du comice de Créon en septembre 1866, le cardinal donne en exemple la générosité de MM. Péreire qui « ont fait sortir de terre une église, un presbytère, une école, des maisons<sup>32</sup> » à Marcheprime. En 1890, dans ses Mémoires, Haussmann lui-même rappellera sa contribution à l'œuvre du prélat.

« La Gironde doit [au zèle du Cardinal Donnet] la construction de ces églises à flèche, de style gothique, plus ou moins fleuri, qui lui donnent un aspect particulier. Comme Sous-Préfet et Préfet, je l'y secondais de mon mieux, et quand ma femme hérita de la terre de Cestas, nous contribuâmes, pour plus d'une très grande part, à la reconstruction de l'église paroissiale de la commune de ce nom, ornée, bien entendu, de la flèche cardinalice. C'est ce qu'ont fait, du reste, dans leurs communes respectives, notamment en Médoc, tous les grands propriétaires protestants, si nombreux en Gironde, chez qui le Cardinal ne se faisait aucun scrupule de descendre, comme au château de Cestas, pendant ses tournées de confirmation. »<sup>33</sup>

S'agissant de substantielles contributions à sa gloire monumentale, l'Église bordelaise, on le voit, était œcuménique avant l'âge. Néanmoins, paroissiens, fabriques et même clergé ne sont pas en reste quant aux pieuses initiatives des constructions et des restaurations. Par leur détermination, quelques grands curés bordelais ont lié leur nom à des opérations d'envergure : Jean Berrouet, curé de Sainte-Croix (1835-1865), Paul Rigagnon, curé de Saint-Martial (1834-1871), Pierre Donis, curé de Saint-Louis (1856-1888), Pierre Buchou, curé du Sacré-Cœur. Il en va de même des conseils municipaux des petites communes qui veulent pour leur village une horloge, un vrai clocher comme à côté, une église neuve. L'initiative principale de restauration ou de construction revient donc aux conseils municipaux et aux

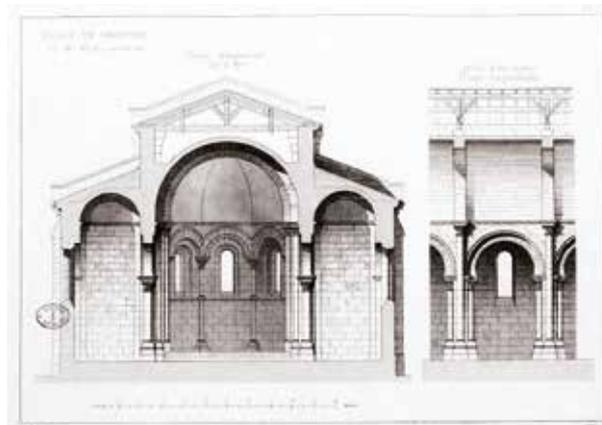
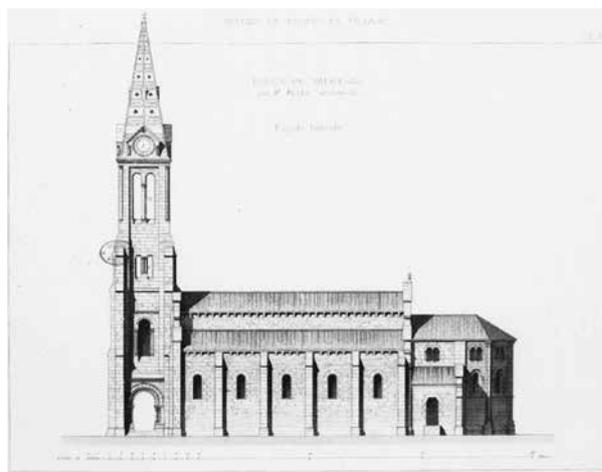


Fig. 9. - Notre-Dame de Valeyrac.  
Dessins d'Abadie dans *Églises des bourgs et des villages*.

conseils de fabrique. Il leur suffit de trouver le bon prétexte pour arriver à leurs fins de construction. Le dit prétexte étant souvent en forme d'une nouvelle cloche, trop grosse pour être suspendue dans la baie campanaire du vieux clocher. Détail qui, on s'en doute, n'a pas échappé à Léo Drouyn qui épingle le curé de Saint-Martin de Sescas.

« Dans le jardin du presbytère est suspendue une énorme cloche qui attend un clocher neuf. C'est encore une église et un clocher dont on s'était contenté pendant sept ou huit

30. Nadine Gastaldi, *Introduction au répertoire numérique et catalogue des plans*, Archives Nationales (série F19 4681), Paris 2006.

31. Cardinal Donnet, *Instructions pastorales, mandements...* (t. 3, p. 66 et suivantes).

32. Cardinal Donnet, *Instructions pastorales, mandements...* (t. 7, p. 456).

33. *Mémoires du baron Haussmann*, t. I, « Avant l'Hôtel de Ville », p. 508-509.

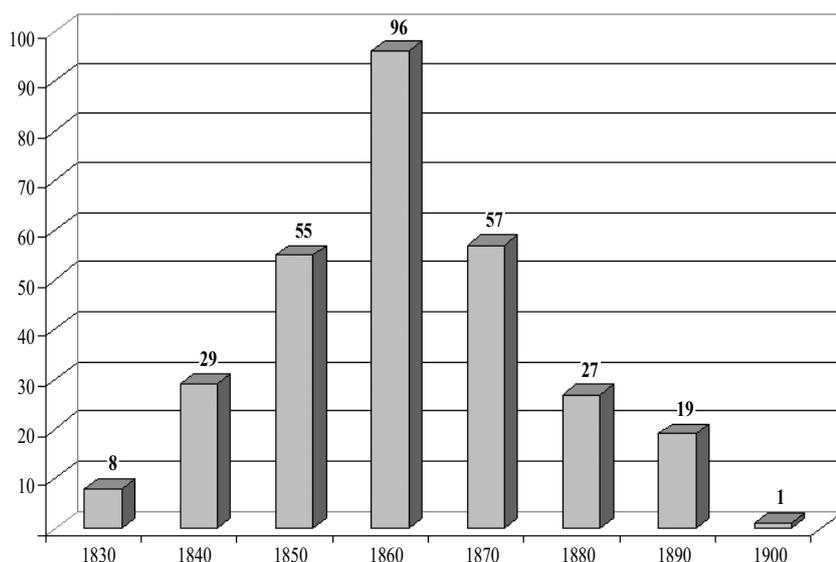


Fig. 10. - Nombre de chantiers d'églises girondines ouverts par décennie.

cents ans. Ils sont encore dans un très bon état, et l'on va les dégrader, parce que l'on veut imiter les paroisses voisines, qui ont de beaux clochers blancs bien pointus, et Dieu sait dans quel style. Il faut aussi noter que M. le curé espère qu'on démolira le magnifique portail pour le transporter, pierre par pierre, sur la façade.»<sup>34</sup>

Au total, si la réponse à l'ardente incitation épiscopale demeure assez inégale selon les paroisses et les communes, un autre « blanc manteau d'églises » s'étend à nouveau sur le diocèse de Bordeaux. La grande période des chantiers de restauration et de constructions s'étend sur 30 ans, entre 1850 et 1879 (fig. 10). Durant ces trois décennies, 208 églises de Gironde livrées à une rénovation plus ou moins radicale.

### *Le débat communo-paroissial*

Au XIXe siècle, les rapports entre l'Église catholique et l'État sont réglés par le Concordat. Par suite des confiscations révolutionnaires, les édifices du culte catholique sont mis à disposition de l'Église, mais sont propriété :

- de l'Etat, pour les cathédrales, (une par diocèse, et donc par département), ainsi que les séminaires et les résidences épiscopales,
- de la commune pour les églises paroissiales et succursales construites avant la Révolution. Les églises construites après la mise en œuvre du Concordat appartiennent à la commune si elles sont construites sur un terrain communal, à la fabrique, si elles s'élèvent sur un terrain propriété de la fabrique.

Entre autres dispositions, le Concordat dispose de la représentation des intérêts matériels de la communauté paroissiale par une personne morale de droit public : la fabrique. Il s'agit

d'un établissement public, administré par un conseil dont le maire est membre de droit. C'est la fabrique qui est affectataire du lieu de culte et du presbytère. Malheureusement, les relations entre affectataire et propriétaire sont mal définies par la loi. C'est là une source de contestations fréquentes pour ce qui touche aux gros travaux, à l'entretien et à la décoration des églises : ils incombent normalement à la fabrique... sauf si ses revenus sont insuffisants. Dans ce cas, la commune est tenue de se substituer à l'établissement défaillant. Pour construire ou restaurer une église, il est donc indispensable qu'il y ait entente entre la commune et la fabrique, notamment pour la maîtrise d'ouvrage. C'est pourquoi la commune assume la plupart du temps cette responsabilité, sauf si la fabrique est majoritaire dans le financement.

Ainsi, dans n'importe quelle commune, le dépouillement des délibérations municipales au sujet de la restauration ou de la reconstruction des églises s'avère un feuilleton aux multiples et interminables rebondissements. À Cussac, par exemple, il se passe 12 ans entre le dépôt du projet et l'adjudication des travaux. C'est qu'il faut d'abord répondre à plusieurs questions :

- Faut-il reconstruire complètement l'édifice, ou simplement le restaurer ?
- Faut-il en profiter pour faire ré-orienter l'église parce que la physionomie du bourg a changé ? (On connaît une quinzaine de cas en Gironde).

34. Léo Drouyn, Monographie de l'église de Saint-Martin de Sescas (Gironde)... p. 13.

- Dans les communes résultant du regroupement de paroisses d'ancien régime, laquelle des deux ou trois églises restaure-t-on ? C'est le cas de Jau-Dignac-Loirac en Médoc. Faut-il reconstruire ailleurs parce que le centre de gravité des populations s'est déplacé, parce qu'il n'y a pas de pont ? Question qui se pose à Cussac, à Cabanac-et-Villagrains.

La plus ou moins grande facilité pour la commune et la fabrique de financer l'opération accélère ou retarde, voire annule les projets de reconstruction. D'autres questions se posent, âprement débattues, les conseillers de la fabrique étant souvent en même temps conseillers municipaux, et à ce titre suspectés de favoriser le parti du curé :

- Pourra-t-on réutiliser les matériaux de démolition (moëllons, tuiles, pièces de charpente) ?

- Doit-on voter des centimes additionnels, emprunter, couper des arbres dans la forêt communale, vendre des rentes ?

Les enjeux financiers sont importants pour les finances communales, d'autant que les prix des matériaux et de la main d'œuvre vont connaître de sérieuses augmentations entre 1850 et 1870 (tableau n° 3). On remarquera ci-dessous la majoration des devis de construction (+ 89 %) entre 1857 et 1864 pour deux églises dont la première, Cussac, est pourtant plus élaborée que celle de Cabanac (la prévision est de 22 111,97 francs pour le seul clocher de Cabanac !) À quoi l'on doit ajouter les autres équipements, mairies, écoles, auxquelles les communes doivent faire face dans le même temps : le devis de l'Hôtel de Ville de Pauillac par Labbé, s'élève en 1869 à 110 000,00 francs. Pour Bordeaux, les sommes engagées sont considérables : 1 389 000 francs pour le projet de budget municipal de 1867.

Les paroisses recourent parfois à la souscription, mais le procédé ne s'avère fructueux que dans les communautés les plus riches. Le conseil de fabrique de Saint-Louis recueille 5 772,05 francs en 1864, et place au fur et à mesure les fonds récoltés en obligations des Compagnies de chemin de fer. De sorte que le total atteint 240 580 francs au moment de la pose

de la première pierre en 1874, soit presque les trois quarts du devis du moment. En réalité, la plupart des montages financiers - pour ne pas dire la totalité - débouchent sur l'inévitable demande de subvention. C'est une démarche banale, basée sur un discours convenu et interchangeable qui revient sans cesse à chaque procès-verbal de séance de conseil municipal. Instruit par le préfet, le dossier de subvention est transmis au Ministère de l'Instruction et des Cultes.

D'où la tentation de plans types et de coûts normalisés en fonction du nombre d'habitants de la paroisse, objets la circulaire Fortoul de 1853. Viollet-le-Duc y avait déjà pensé dès 1848 ! C'est pourquoi, à partir de 1853, l'attribution de subventions se fera suivant une grille de dépense maximum, au-delà de laquelle les communes ne pourront pas réclamer de secours :

Population de la paroisse	Dépense maximum pour une demande subvention (en francs)
500 âmes et au dessous	20 000
1000 à 2000 âmes	60 000
4000 à 5000	150 000
9000 à 10 000	400 000

Source : Bouchon, Brisac, Chaline et Leniaud, *Ces églises du XIXe siècle*, p. 136

En tout état de cause, l'archevêque rappelle ce qui lui semble une évidence dans sa réponse à Fortoul à l'automne 1853 :

« L'évêque a un droit antérieur, une autorité spirituelle, une juridiction et une responsabilité spéciales en tout ce qui touche à la maison de Dieu. [...] C'est donc à lui que devrait appartenir le privilège de dicter ses avis aux architectes. Et quant à MM. Les Préfets, il suffirait amplement qu'on fût invité à réclamer leurs indications. »

Années	Communes		En francs
1857	Cussac	Eglise Saint-Symphorien (devis de Labbé)	31 118,46
1864	Cabanac-et-Villagrains	Eglise Saint-Martin (devis de Mondet)	58 824,81
1869	Pauillac	Hôtel de Ville (devis de Labbé)	110 000,00
Inscription au budget de 1867	Bordeaux	Achèvement de Saint-Ferdinand	174 000,00
		Construction de Saint-Louis	350 000,00
		Dégagement de la cathédrale	425 000,00
		Achèvement de Sainte-Marie de La Bastide	440 000,00

Tableau 3. - Les enjeux pour les budgets communaux.

## Le choix de l'architecte

En promenade dans le Médoc peu avant 1850, Louis Veuillot adresse à son frère des notes de voyage. Arrivé devant l'église du jeune Soulac, il note, au passage :

« Il semble que quand l'époque de la reconstruction fut venue, après les frénésies des vandales révolutionnaires, le diable eut permission de se venger en choisissant les architectes. De 1800 à 1830, il n'y a pas de monstruosités que les architectes se soient permises contre le culte divin. »<sup>35</sup>

En Gironde, ces architectes du diable sont une trentaine, qui ont travaillé pour les 239 églises, restaurées ou construites entre 1841 et 1890 (tableau n° 4). Plusieurs font partie de la Commission des Monuments Historiques et de la Société des architectes de la Gironde. Lafargue, Duphot, Alaux, Durand, Labbé, seront également membres de la Société archéologique de Bordeaux.

Ils ont tous des origines régionales, essentiellement bordelaises, y compris Abadie dont le père est Bordelais. Dans la décennie 1860, au moment du pic de l'activité de construction – restauration, on peut distinguer grosso-modo trois générations :

- celle des « anciens », Lafargue, Bordes, Duphot, Abadie « l'éminent architecte » (l'Aquitaine 1865), Alaux et Courau nés avant 1820.
- celle des quadragénaires, Bonnoré, Burguet, Léo Courau, Durand, Brun, Labbé.
- la dernière génération enfin, celle des très jeunes, Mondet, Léon Drouyn, Valleton, et Ormières, sur le point d'entrer dans la carrière. Ils seront vite distingués : Mondet, qualifié « d'émule de l'éminent architecte », dont l'Aquitaine écrit

35. Veuillot Louis, *Historiettes et fantaisie*, librairie V. Palmé, 5e éd. 1888, p. 371.

	Nais- sance	Age au premier chantier d'église	Nombre chantiers	Arch. CMH	Arch. Diocésain	Arch. Mun./Dép.	CMH Gironde	Soc. Arch. Gir.
<b>Lafargue</b>	1801	51	Léognan	3			X	X
<b>Bordes</b>	1803	34	Ambarès	6		Arrt. Lesparre		
<b>Duphot</b>	1810	38	Bx, St-Amand	5		de la Ville 1849	X	X
<b>Abadie</b>	1812	38	Valeyrac	9	1846	1848, 1881 (Bx)		
<b>Alaux</b>	1816	38	Bx, Ste-Eulalie	13		Banque de France	1857	X
<b>Courau Paul</b>	1818	36	Preignac	6			X	
<b>Bonnore</b>	1820	33	Grayan	19		Arrt. Lesparre		
<b>Burguet</b>	1821	34	Bx, Ste-Eulalie	4		de la Ville 1851		X
<b>Courau Léo</b>	1823	46	Périssac	2				
<b>Durand Pierre</b>	1824	33	Sauveterre de G.	2		de la Ville 1879	X	X
<b>Brun</b>	1825	35	Avensan	3		Ch. de Commerce	1859	
<b>Labbé</b>	1825	24	Ste-Foy la G.	6		1862 du dépt 1855	X	X
<b>Mondet</b>	1834	31	Barie	21				
<b>Drouyn Léon</b>	1839	35	Escaudes	3				
<b>Valleton</b>	1841	45	St-Louis de Montf.	2		du dépt 1881	X	
<b>Ormières Marcel</b>	1853	45	Arcachon, St-Ferd.	2				
<b>Hosteing</b>			Arès (1851)	12				
<b>Ducourt</b>			Castillon (1885)	2				
<b>Durassié</b>			Réole (La) 1845	3				

Tableau 4 - Les architectes

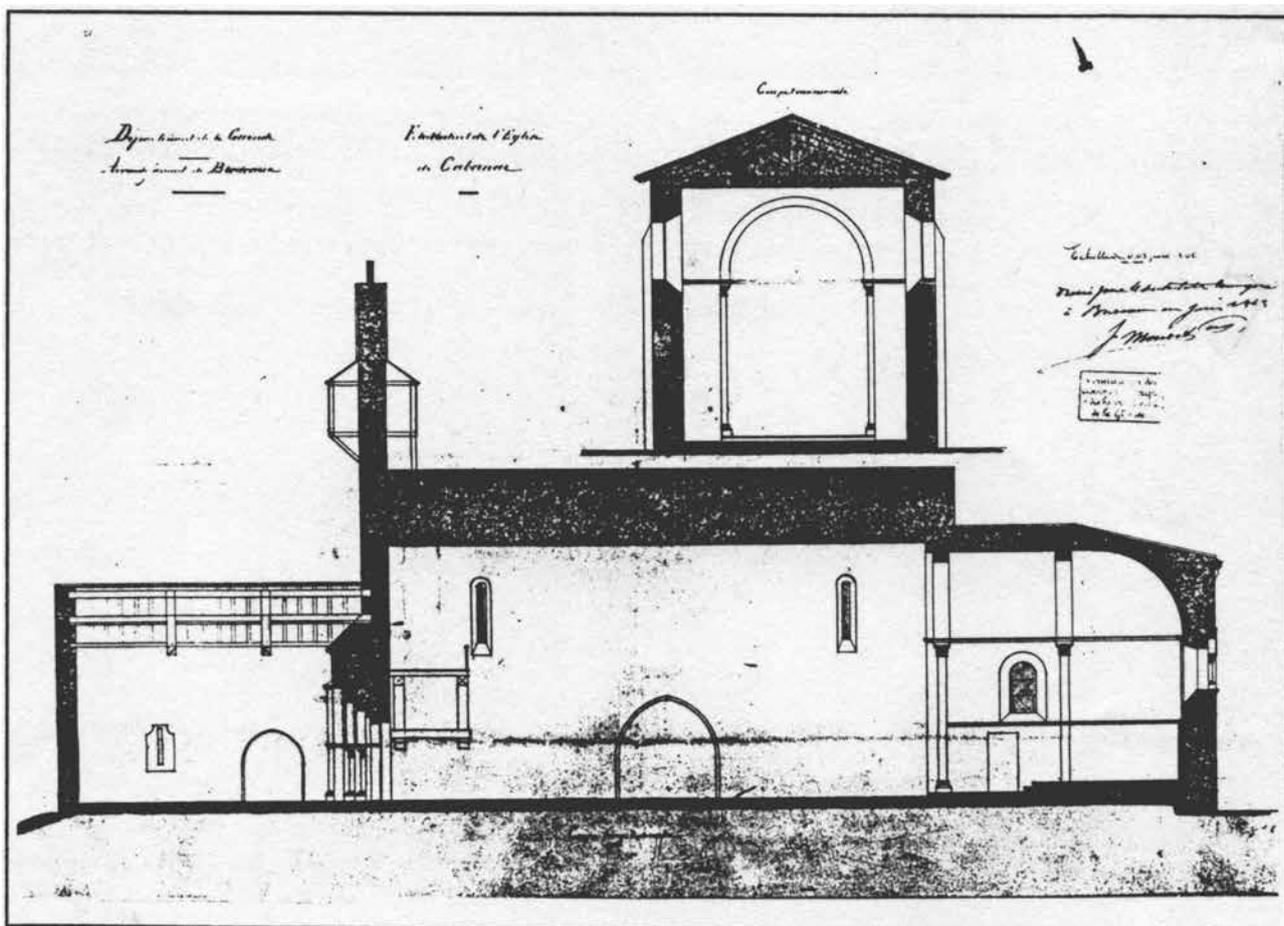


Fig. 11. - Elévation de l'église Saint-Martin de Cabanac. Relevé de Mondet, 1865 (photo A.D.Gir.).

que « son talent et sa sage prévoyance ont gagné la confiance de tant de curés de notre diocèse et d'ailleurs ». En 1871, la même Aquitaine use de termes élogieux pour Hosteing, « dont le mérite est écrit sur les murs de tant de gracieux monuments qu'il a construits ».

La plupart de ces maîtres d'œuvre conduisent leur premier chantier d'église entre 35 et 40 ans, soit pour construire (A. Bordes à Ambarès), soit pour restaurer (Ch. Burguet à Ste-Eulalie). Labbé et Mondet sont les deux plus précoces : le premier construit Sainte-Foy à 24 ans, le second l'église de Barie à 31 ans. Ils ne limitent pas leur talent aux édifices sacrés catholiques. Tous construisent aussi des immeubles (pour les nouvelles percées de Bordeaux), des châteaux, des bâtiments publics. Mais leur zèle pour l'administration des cultes est probablement attisé par le fameux 5 %, dénoncé avec vigueur par Léo Drouyn comme la cause principale des turpides architecturales religieuses de l'époque. Paul Abadie, le préféré

du cardinal, est évidemment celui qui jouit de la plus grande notoriété, d'autant qu'il exerce des responsabilités variées à la Ville de Bordeaux, pour le département ainsi que d'autres institutions (il est architecte diocésain).

Sur cette trentaine d'architectes actifs auprès des fabriques et des communes, Ayrolles, Bonfin, Corcelles, Faget, Garros, Grellet, Lambert, Magendie, Ozanne, Ormières père, Prévot, n'ont laissé leur nom que pour un seul chantier. Au contraire, les 19 autres conduisent plusieurs opérations. 21 chantiers (presque exclusivement des constructions) pour le seul Mondet, 19 pour Bonnore (surtout en Médoc), 13 pour Alaux, et 12 pour Hosteing. Plus ou moins célèbres, plus ou moins courtisés, ces hommes ne sont pas tous des architectes aussi médiocres qu'on l'a dit parfois ; malheureusement, le goût du jour ne laisse guère de place à leur imagination et à l'expression d'un génie novateur. Pourtant, leurs dessins trahissent souvent de vrais tempéraments d'artiste, comme l'Album

d'A. Bordes<sup>36</sup>. P. Abadie a laissé quelques dessins d'églises du Médoc (Civrac, Saint-Vivien), et nous avons heureusement conservé beaucoup de relevés des constructions qu'ils devaient mettre à bas ou modifier (Alaux pour à la Brède, par exemple, ou Mondet pour Saint-Martin de Cabanac, fig. 11). Ces hommes qui ont parfait leur formation dans les grands cabinets de l'époque sont capables d'apporter aux problèmes de restauration ou de reconstruction des solutions techniques qui témoignent encore aujourd'hui de compétences indiscutables... avec les partis-pris esthétiques de leur temps, comme il se doit. C'est le cas de Ch. Burguet pour le chevet de Saint-Michel et les reprises en sous-œuvre du chœur de Sainte-Croix, de P. Abadie et de P.-Ch. Brun confrontés au problème de l'instabilité du sol à Sainte-Marie de la Bastide et à Saint-Louis.

### Un style « diocésain » ?

Avec tout le respect qu'on doit à l'œuvre de l'Abbé Baurein, il faut bien admettre que plusieurs de ses notices sur les églises relèvent d'une certaine fantaisie. À propos de Saint-Pierre de Civrac-Médoc, il rapporte « mot à mot » avec des guillemets – précautions qui l'honorent – les renseignements qu'il a reçus (du curé ?) : « Il paraît par les colonnes intérieures qu'elle a été bâtie sur les ruines de quelque autre édifice public. On voit sur le cordon qui est au dessus du portail, des figures de cerfs qui se suivent ; ce qui me fait soupçonner que c'était autrefois un temple de Diane<sup>37</sup>. » Au contraire, le texte sur La Brède que Latapie envoie à Baurein pour ses *Variétés bordelaises* (1785) témoigne, à propos de l'église Saint-Jean, d'une assez bonne connaissance de la chronologie du moyen âge.

« Le portail, qui est terminé en cordons demi-circulaires, et grossièrement décoré de huit colonnes couplées en enfoncement annonce, ainsi que le sanctuaire, une architecture des onzième et douzième siècles. D'après les règles de l'abbé Lebeuf<sup>38</sup>, pour les monuments gothiques, je la croirais même plus ancienne ; le gothique du moyen âge, ainsi que je l'ai constamment observé, étant presque toujours en ogives et surchargé de filigrammes (sic). »<sup>39</sup>

On dit parfois que le terme de « moyen âge » aurait été inventé en 1795... On voit qu'il n'en est rien, mais qu'à l'instar de Latapie, on savait déjà distinguer déjà le gothique « du premier âge » de celui « à filigrammes » dont les portails de Sainte-Croix et de Saint-André passaient respectivement pour les deux types. La curiosité pour cette époque « barbare » était donc déjà en marche dans le dernier quart du XVIIIe siècle. Les années de déchristianisation de la Révolution ne l'ont pas éteinte. Ainsi, le retour à la religion s'opérera en prenant modèle sur une époque de foi triomphante, le moyen âge, resplendissant entre deux longues périodes sans Dieu, l'Antiquité et la Renaissance.

### **Conserver ? Restaurer ? Inventer le Moyen Âge ?**

En 1832, Charles de Montalembert choisit de se battre dans l'Église sur le terrain de l'Art chrétien, « forteresse abandonnée depuis des siècles » écrit son biographe, le père Lecanuet. Relayant à son compte le pamphlet de V. Hugo publié en 1825 intitulé « Halte aux démolisseurs ! », Montalembert écrit quelques années plus tard : « En 1832, le vandalisme règne seul et sans frein... il se vautre dans la destruction ». À l'automne 1832, en voyage dans le Sud-Ouest, Montalembert en profite pour mesurer l'étendue des dégâts sur les églises, châteaux et monuments. Il s'ensuit un article véhément, paru dans la *Revue des Deux Mondes* le 1er mars 1833, sous le titre évocateur : « Le vandalisme en France ».

Il y dresse l'état d'un double vandalisme et de ses responsables, à l'origine – selon lui – des opérations de restauration et de construction qui vont s'échelonner tout au long du XIXe siècle.

<i>Vandalisme</i>	<i>destructeur</i>	<i>réparateur</i>
1ère catégorie	Le gouvernement	Le clergé et les conseils de fabrique
2ème catégorie	Le maire et les conseils municipaux	Le gouvernement
3ème catégorie	Les propriétaires	Les conseils municipaux
4ème catégorie	Le conseil de fabrique et les curés	Les propriétaires
En 5ème lieu, à une très grande distance des précédents	L'émeute	L'émeute a au moins l'avantage de ne rien restaurer

Quelques années plus tard, en 1839, tandis que la Gironde crée sa Commission départementale des Monuments et Documents historiques, Chateaubriand parle dans les *Mémoires d'Outre Tombe* de cette « manie du moyen âge qui nous hébète à présent ». En 1846, la publication du *Choix des types les plus remarquables de l'architecture du Moyen Âge dans le*

36. Auguste Bordes, *Histoire des monuments anciens et modernes de la Ville de Bordeaux*, 1845.

37. Abbé J. Baurein, *Variétés Bordelaises*, vol. I, p. 263 (éd. Féret de 1876).

38. L'abbé Jean Lebeuf (Auxerre 1687 – Paris 1760) : chanoine de l'église du Saint-Sépulcre à Paris, chanoine honoraire de la cathédrale d'Auxerre, membre associé de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres. Il est cité par Viollet Le Duc dans son *Dictionnaire raisonné du mobilier français, de l'époque carolingienne à la Renaissance*.

39. Abbé J. Baurein, *Variétés Bordelaises*, vol. III, p. 16 (éd. Féret de 1876).

département de La Gironde marque le début de la carrière de Léo Drouyn. Sa *Guyenne militaire* paraîtra 20 ans plus tard. En 1849, enfin, l'année même où J.-Baptiste Lassus impose sa vision néo-gothique pour le Sacré-Cœur de Moulins à la place d'un projet concurrent néo-roman, la commission bordelaise chargée d'étudier le projet d'église de Caudéran – confié à Th.-Henri Duphot – publie un véritable manifeste en faveur du gothique français :

« Nul autre que le style ogival ne peut être reconnu comme national et par conséquent nul autre ne doit nous être plus cher, surtout quand il a la supériorité du mérite [...]. Si, en toute rigueur, la France n'a pas inventé le magnifique genre, elle l'a tellement perfectionné qu'à bon droit elle peut se l'approprier. »<sup>40</sup>

Tout au long de ce demi-siècle, passant d'un premier gothique dit « troubadour » à un gothique qualifié « d'archéologique » – car se référant au modèle le plus pur du XIII<sup>e</sup> siècle – les architectes vont parsemer la France de croisées d'ogives, de lancettes et de flèches à crochets, pour la plus grande joie des évêques et de leurs curés. Désormais, et pour utiliser l'expression de Nicolai, chacun veut sa « réduction de basilique ou de cathédrale ». La Gironde en présente un catalogue fort varié : du « gothique ingénu » pour reprendre le qualificatif de R. Coustet parlant de Saint-Julien Beychevelle (Bordes, 1848), au modèle réduit un peu prétentieux de Saint-Etienne de Branne (P. Courau, 1864), en passant par les grandes restaurations de Saint-Michel de Bordeaux et de sa flèche. C'est peut-être le rationalisme néo-gothique de J.-Baptiste Lassus déployé au Sacré-Cœur de Moulins (1849), traduction puriste et archéologique de l'art du moyen âge, qui inspirera le grand style de P.-Charles Brun à Saint-Louis (1879), non sans quelques emprunts à Sainte-Clotilde de Paris (fig. 12).

Ainsi semble définitivement tranchée la controverse pendante depuis les années 1820. Elle opposait d'un côté le Conseil des Bâtiments civils, plutôt férù d'archéologie antique et du style néo-classique qui en découlait ; de l'autre, les Monuments historiques rangés aux côtés de l'administration des cultes et le Comité des Inspecteurs, qui, se drapant dans sa prétention archéologique, faisait découvrir et défendait l'art du moyen âge le plus pur, celui « de Philippe Auguste à Saint-Louis » et ses adaptations néo-médiévales.

Hésitant entre les deux écoles, l'art d'un Auguste Bordes peut nous apparaître alors comme le regret d'un néo-classicisme passé de mode, épuisant son imagination dans l'étrange hybride de son projet de façade pour Notre-Dame de Guîtres (fig. 13). C'est sans doute pourquoi les premières églises déjà construites, comme Saint-Martin de Pauillac ou Saint-Seurin de Lamarque, ou encore à l'état de projet avancé quand Monseigneur Donnet arrive en Gironde ne sont pas seulement des

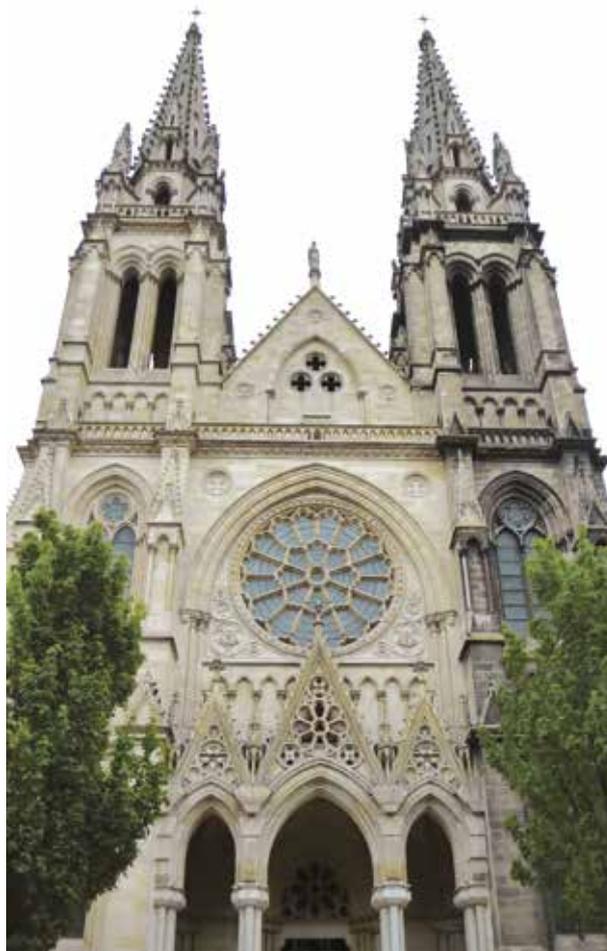


Fig. 12. - Bordeaux, Saint-Louis des Chartrons (P.-Ch. Brun), Cl. X.Roborel de Climens.

fantaisies architecturales hors de leur temps. Filles de l'inspiration de Corcelles et de Bordes, elles sont la démonstration à contrario du poids devenu déterminant des architectes diocésains dont le goût artistique répond d'ailleurs aux aspirations du clergé et de son évêque. Le cardinal ne qualifie-t-il pas Abadie « d'éminent architecte » ?

Ce dernier cependant, quoiqu'élève de Lassus, cédera plutôt à la tentation romane, non seulement dans ses grands chantiers de restauration de Périgueux, d'Angoulême et bien sûr de Bordeaux, mais encore dans la petite église de catalogue de Valeyrac. « Ce fut Abadie qui donna à ce style ses lettres de noblesse », écrit J.-M. Leniaud<sup>41</sup>. Jean-Jules Mondet sera l'un

40. Cité dans : R. Coustet et M. Saboya, *Bordeaux, le temps de l'histoire...* p. 137.

41. Dans Bouchon, Brisac, Chaline et Leniaud, *Ces églises du XIX<sup>e</sup> siècle*, p. 63.

de ses meilleurs émules, mais le travail d'Alphonse Blaquièrre qui construit son seul édifice religieux en 1874 - le monastère des bénédictins de Soulac - n'est pas indigne non plus de « l'éminent architecte ».

### *Des églises pour la liturgie romaine*

N'en déplaise à Louis Veuillot, il ne faut pas oublier que la restauration ou la construction d'une église est une chose trop sérieuse pour être laissée à la seule fantaisie des architectes. Le cardinal le souligne dans son courrier à Fortoul de 1853 :

« D'ailleurs, qu'il nous soit permis de le dire, la principale condition à rechercher dans un édifice chrétien, c'est qu'il soit chrétien, c'est que l'architecte qui l'élève ait le sentiment de l'art vivifié par la foi, la science des règles liturgiques et des nécessités du culte. »<sup>42</sup>

A l'instar de la connaissance archéologique religieuse, voici un autre domaine où s'est développée la réflexion du clergé français, celui de « la science des règles liturgiques ». En 1840, l'année même de la grande circulaire de son ancien évêque sur la conservation des monuments historiques du diocèse, l'Abbé Jean-Sébastien Dieulin, vicaire général de Nancy, publie *Le Guide des curés, du clergé et des ordres religieux pour l'administration des paroisses et pour leurs rapports légaux avec les fabriques, les communes, les écoles et les diverses autorités et les particuliers*. Certes, l'Abbé Dieulin y fait la part belle aux considérations juridiques, mais le titre ajoute : « Ouvrage enrichi de notions d'architecture avec figures servant de modèles d'églises, autels, confessionnaux, colonnes ». Le succès de ce guide prouve qu'il arrivait à point nommé. Réédité dès 1842, il connaîtra 5 autres tirages.

Cet ouvrage n'est pas réellement original dans son principe puisqu'il reprend en grande partie le propos de l'Abbé Laugier dans ses *Observations sur l'architecture*, petit livre paru en 1765. Les guides et traités se succèdent ensuite, profusion éditoriale dans laquelle le droit et la jurisprudence ont plus ou moins de place, au cœur de ce vaste sujet traitant de l'aménagement ou du réaménagement des églises pour répondre avec dignité aux exigences de la liturgie romaine. Nous n'en citerons que deux exemples : le *Traité de réparation des églises et d'archéologie pratique* de Raymond Bordeaux, dont la première édition est de 1862, et plus tard le *Traité pratique de la construction, de l'ameublement et de la décoration des églises*, de monseigneur Barbier de Montault (1878). Compte tenu de sa date d'édition, le traité de Barbier de Montault est une sorte de synthèse de ce qui l'a précédé, théorisation de ce qu'on a pu voir au cours de ce dernier quart de siècle. L'auteur n'en rappelle pas moins une évidence première :

« Les églises ne sont pas faites pour plaire aux archéologues, mais pour honorer Dieu et répondre aux nécessités présentes. Copier sans discernement serait une faute, ce qui s'est fait jadis n'est pas toujours bon à reproduire. Cherchons avant tout l'utile, le vrai et le beau. »

Le monument néo-gothique ou néo-roman n'est pas une fin en lui-même. Il n'existe pas sans le culte qui s'y déroule à l'abri de ses murailles et de ses voûtes, célébrations éclatantes sinon triomphantes des mystères catholiques. Il faut prendre au pied de la lettre l'injonction de Monseigneur Barbier de Montault, « Cherchons avant tout l'utile, le vrai et le beau » pour observer avec intérêt des formes d'expression artistique outrageusement ignorées, sinon méthodiquement dénigrées depuis 50 ans. Dans un souci de meilleure maîtrise des coûts des travaux engagés par les communes, la circulaire Fortoul de 1853 recommande aux architectes de fuir les ornements inutiles et coûteux. Ils transgressent cependant cette prétention à un art néo-médiéval épuré, dépouillé de son décor foisonnant, car pour eux « l'art médiéval est un tout, où décor et mobilier, voire ornements, sont aussi à prendre en compte systématiquement »<sup>43</sup>. Attitude qui convient parfaitement à l'archevêque de Bordeaux pour lequel la décoration, et la musique sont inséparables des clochers.

La décoration est un sujet qui mérite à lui seul bien davantage que les quelques mots dont nous allons l'honorer. En effet, parure peinte des murs et des voûtes, de plus ou moins grande valeur artistique, et surtout vitraux, vont fournir au culte un écrin digne du Dieu qu'il honore. L'archevêque s'intéresse de près à la renaissance de l'art du vitrail. Il écrit, dans son courrier au comte de Gasparin en 1844 : « Les vitraux sont, à mon avis, les seuls tableaux permis aux églises gothiques ». Il va jusqu'à écrire une notice explicative pour lire les vitraux dans le bon sens et les comprendre. Villiet, Feur, Dagrant, Didron, livrent aux grands édifices de Bordeaux et aux plus modestes églises de campagne, un décor de lumière, la plupart du temps de grande qualité. Certaines de ces œuvres, passablement dégradées aujourd'hui, mériteraient des sauvetages d'urgence. En mars 1876, l'archevêque y va de sa lettre de recommandation auprès du Ministre de l'Instruction publique et des cultes pour la légion d'honneur de Joseph Villiet :

« Mon archidiocèse, entre tous les autres, doit beaucoup au talent de M. Villiet, cet artiste éminent qui [...] a enrichi vingt-neuf églises ou chapelles conventuelles de

42. Cardinal Donnet, *Instructions pastorales, mandements...* (t. 3, p. 66 et suivantes).

43. Nadine Gastaldi, *Introduction au répertoire numérique et catalogue des plans*, A.N. série F19 4681, Paris 2006.

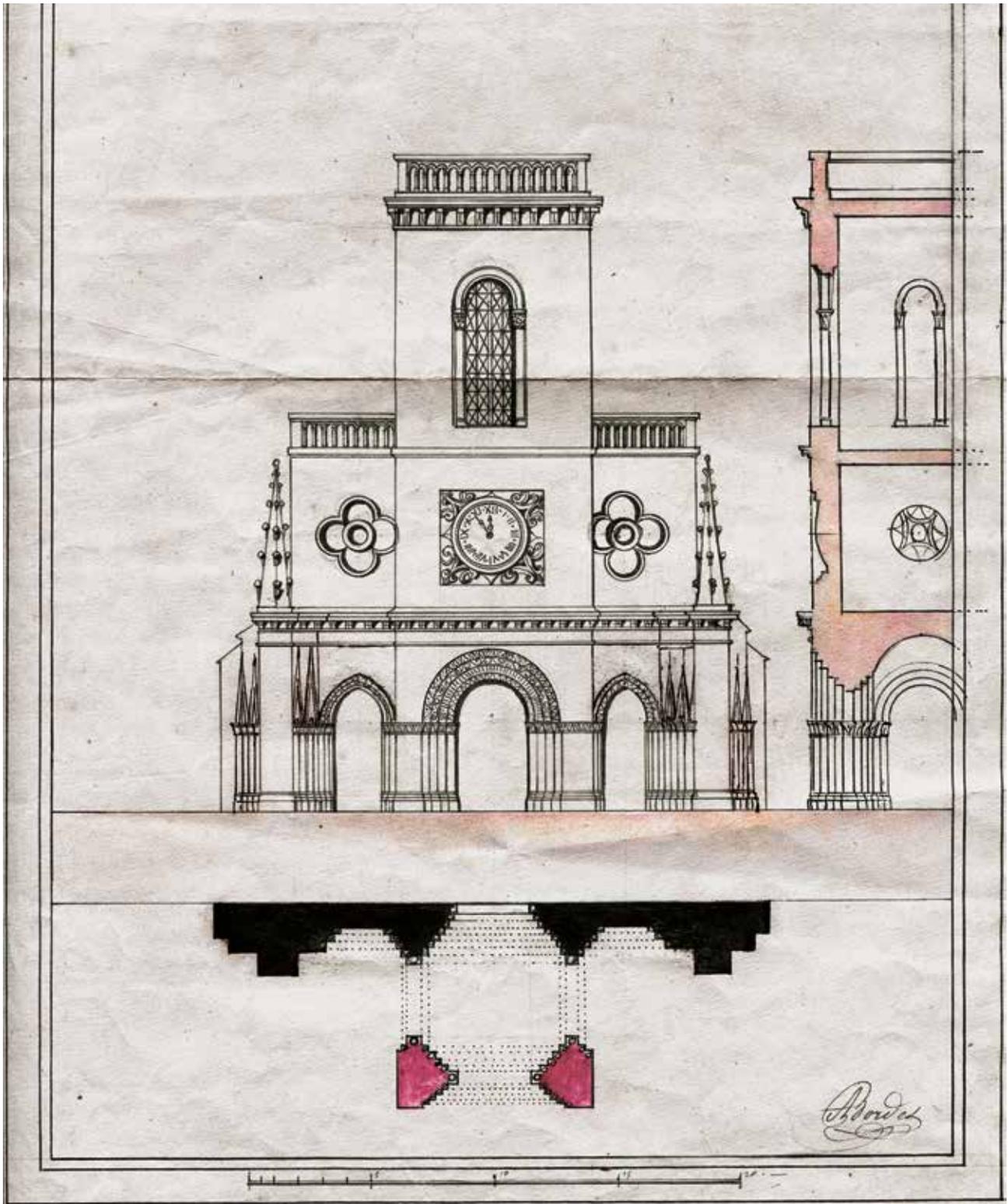


Fig. 13. - A. Bordes, projet de façade pour Notre-Dame de Guîtres, en Gironde, (A.M. de Guîtres).

la ville de Bordeaux, cent soixante-dix églises du diocèse, et un nombre incalculable d'édifices dans le reste de la province. »<sup>44</sup>

En outre, dans l'ensemble du patrimoine religieux du XIXe siècle, il ne faut surtout pas oublier le mobilier, les chemins de croix, les chapes et chasubles, l'orfèvrerie. Hélas, il faut bien constater qu'avec les peintures, c'est ce « petit » patrimoine qui a le plus souffert de l'ignorance du clergé et des fidèles dans les années qui ont suivi Vatican II. Le misérable dépouillement ostentatoire qui a condamné les chaires et les lustres de cristal a eu raison de tout ce que proposait le catalogue de « L'Œuvre des églises et des presbytères » (installée à Versailles), tant pour l'ameublement des églises que pour leur décor : fleurs artificielles, vêtements liturgiques, soutanes d'enfants de chœur, orfèvrerie, tentures mortuaires, harmoniums, statues et chemins de croix ainsi que tous les meubles<sup>45</sup>. En somme, tout ce que voit Louis Veillot dans sa promenade médocaine, de Pauillac à Soulac :

« On a ici la plaie des bienfaiteurs qui donnent des tableaux, des statues, des vitraux. Certaine figure en marbre, présent d'une noble dame, m'a frappé par son naturel. Représente-toi un beau jeune homme de 1847, moulé à vif à l'école de natation. Certainement la donatrice eût hésité à placer cela dans son parc ; mais avec un nom de saint gravé sur son piédestal, c'est parfait pour une église. Il faut parfois gémir du mauvais goût ou de la faiblesse des curés ! Quant aux fleurs en papier dans des pots de porcelaine dorée, avec le monogramme de la Sainte Vierge, elles abondent. On en fait des échafaudages merveilleux. »<sup>46</sup>

Comment ne pas être d'accord avec Louis Veillot ? Car tout n'est pas de grande qualité dans cet attirail décoratif de tableaux et de statues. Beaucoup d'œuvres médiocres ont encombré les pages des catalogues des marchands. On évoquera néanmoins les sculpteurs Prévot et Pascal, l'ornemaniste Bernard Jaboin pour le mobilier des grandes églises bordelaises. Mais il se trouve aussi des artistes locaux, parfois très talentueux comme l'Abbé Biard vicaire de Vendays, auteur de mobilier peint et sculpté pour son église Saint-Seurin. Ici ou là, dans le département, la visite de quelques églises de campagne soit « dans leur jus » (Saint-Yzans de Médoc), soit restaurées (Saint-Médard d'Eyrans, et sa profusion d'inscriptions du Curé Bonin) nous aident à retrouver le climat décoratif de l'époque.

Enfin, indissociable du décorum liturgique, voici la musique et les chants. À une époque où tout le monde danse le quadrille des Lanciers (1856), où Offenbach crée la Vie Parisienne (1866), on ne peut pas parler des églises du Cardinal Donnet sans évoquer le nom du facteur d'orgue bordelais Georges Wenner. Entre 1849 et 1881, de Saint-Nicolas à Saint-Louis, 13 grands instruments bordelais vont sortir ou passer

par les ateliers de Wenner, rue Leberthon. L'implantation de Wenner dans le diocèse est telle que Cavaillé-Coll n'arrivera pas à construire d'instrument neuf en Gironde, et la fabrique de Saint-Michel va être la seule à défier la loi du plus fort en préférant le devis de la maison Merklin & Schütze pour son orgue neuf en 1865.

Les chorales et chapelles musicale bordelaises n'ont que l'embaras du choix parmi un foisonnement d'œuvres, dans lequel se remarquent les noms de deux grands musiciens liturgistes. L'Abbé Pierre Donis curé de Saint-Louis (1856-1888) d'une part, qui écrit douze motets au Saint-Sacrement (1863), un mois de Marie, quinze cantiques au Sacré-Cœur (1878) et trois grand-messes. Le baron Émile Augustin d'Etcheverry, d'autre part, est maître de chapelle de Saint-André de 1853 à 1877, et organiste de Saint-Paul à partir de 1850. On lui doit, entre autres six motets (1858), une cantate pour le couronnement de Notre-Dame d'Arcachon (1871), deux messes à trois voix et six volumes de cantiques.

### *Les phobies de l'archevêque*

La sagesse populaire prétend qu'on ne doit discuter ni des goûts, ni des couleurs. C'est peut-être pourquoi, au nom de la réforme liturgique et sans aucun ménagement, le « bon goût » post conciliaire a donc débarrassé les églises de ces ornements dont ricanait Louis Veillot. Et comme le plus infime de ses diocésains, Sa Grandeur cultivait aussi ses préférences et ses défaveurs, qu'il dissimulait à peine sous les nécessités d'une cohérence artistique qu'il jugeait primordiale. Le cardinal lui-même ne supportait pas la vue du baldaquin de sa cathédrale. Les phobies de l'archevêque sont en fait la manifestation du souci de faire appliquer le rite romain, ce qui nécessite un minimum de « débaroquisation » des sanctuaires selon le mot employé par J.-Michel Leniaud. L'historien va jusqu'à parler de « rage à détruire les mobiliers des dix-septième et dix-huitième siècles pour le remplacer par du mobilier néo-gothique »<sup>47</sup>, ce qui tendrait à nous confirmer que le goût de l'archevêque de Bordeaux n'est rien d'autre que celui de son temps.

Premières visées par les préférences cardinalices, les « insignifiantes boiseries », dont on se débarrassera, sauf s'il s'agit de stalles du XVIe siècle (ou plus anciennes), qu'il faudra conserver. Évidemment. On s'attaquera ensuite aux « fenêtres claires », sous entendu des XVIIe et XVIIIe siècles, pour lesquelles on avait, hélas, en son temps, sacrifié des vitraux anciens.

44. Cardinal Donnet, *Instructions pastorales, mandements...* (t. 11, p. 62).

45. N.-J. Chaline, dans *Ces églises du XIXe siècle*, p. 162.

46. Veillot Louis, *Historiettes et fantaisies*, p. 367.

47. Dans Bouchon, Brisac, Chaline et Leniaud, *Ces églises du XIXe siècle*, p. 107.

« Une sainte obscurité sera toujours plus favorable à la piété qu'un éclat fatiguant et importun. Quand le jour est modéré par des vitraux peints, qu'on veille à leur conservation avec une sollicitude extrême : les vitraux peints des treizième, quatorzième et quinzième siècles seront toujours un trésor pour les édifices qui les possèdent. »<sup>48</sup>

Puis, dans une commune exécution, vient le tour des baldaquins et des peintures anciennes, disons, classiques. « L'inévitable baldaquin et le malencontreux badigeon ont dénaturé la forme des antiques monuments » d'Aillas, Bégadan, Berson, Queyrac, Langoiran, Lormont, Targon, Ruch, Dieulivol et Rimons, écrit-il en 1840. Monseigneur Donnet voudrait les voir tous disparaître, de même que celui de la cathédrale de Bazas. Cependant, la passion de « l'archéologie religieuse » - ce sont ses mots - n'aveugle pas un prélat dont les détracteurs ignorent volontiers la grande culture et l'intelligence. Aussi sait-il reconnaître les monuments baroques qui méritent le respect de l'archéologue, « les églises modernes [qui] méritent une mention honorable » : Notre-Dame, Saint-Paul, Saint-Bruno, Saint-Louis des Chartrons<sup>49</sup>, Barsac, Saint-Estèphe, Cudos, Cantenac, Castillon, Saint-André du Bois, Rions et Arcins. Mais c'est quand même bien là-dessus qu'il insiste quand il s'adresse au comte de Gasparin, en 1844. Le courrier du prélat réclame la disparition de « l'ignoble grille qui entoure le chœur de notre si gracieuse église Saint-Michel, et des trois malencontreux retables qui cachent les élégantes fenêtres de l'abside », ainsi que celle « de l'énorme baldaquin et des boiseries du chœur de la cathédrale » qu'il serait facile de rendre à l'église de La Réole d'où ils avaient été enlevés. Dans son *Traité de la réparation des églises* paru vingt ans plus tard (1862), Raymond Bordeaux est un peu plus nuancé. Il note, dans le chapitre sur les autels les beaux retables de Saint-Macaire et celui de la chapelle du Mirail, près de Langon, et mentionne ceux de Saint-Pierre : « L'intérieur de Saint-Pierre à Bordeaux ne doit à coup sûr son effet pittoresque qu'aux trois grands retables qui terminent heureusement ses trois nefs »<sup>50</sup>. Trois pages plus loin, cependant, et peut-être de peur d'être mal compris, il ajoute :

« Pour revenir aux autels, ces retables massifs des XVIe et XVIIe siècles, quoique dignes d'être conservés intacts, ne devront cependant pas servir de modèles pour des ouvrages neufs. Ce serait, bien entendu au moyen âge qu'il faudrait demander des inspirations. »

Pas plus les peintures que les baldaquins ne trouvent grâce aux yeux de l'archevêque de Bordeaux ! Il ne comprend pas ce mauvais goût des gens de la campagne pour les couleurs vives, « dégoûtantes peintures » qui ne trouvent aucune grâce à ses yeux, surtout « les marbres si grossièrement imités ».

« De prétendus peintres exploitent le goût prononcé des habitants des campagnes et des villes pour les couleurs vives, et salissent de rouge, de jaune et de bleu les murs du sanctuaire : le chœur de Sainte-Croix, pour n'en pas citer d'autres, en fournit un triste exemple. [...] Les hommes éclairés gémissent à la vue de ces dégoûtantes peintures que l'on décore pompeusement du titre d'embellissements. »<sup>51</sup>

Encore moins indulgent, Taine partage avec Monseigneur Donnet - et sans doute avec beaucoup d'autres gens de goût - cette aversion pour les productions des peintres locaux, décorateurs peu habiles d'églises de campagne juste bonnes pour réunir des fidèles certainement assez ignorants. Lors de son voyage aux Pyrénées en 1858, le voici qui parle de la décoration de l'église de Luz. « Voûte d'azur lessivée et d'étoiles salies », il a des mots condescendants, voire cruels pour la figure du soleil « avec les joues rondes, les sourcils en demi-cercle, et l'air bête qu'il a dans les almanachs » et pour les « anges jaunâtres, visages niais et piteux comme ceux d'enfants qui ont trop diné »<sup>52</sup>. Loin des montagnes du sud-ouest, la décoration des églises de la capitale qui sortent de terre comme par magie provoque chez Haussmann les mêmes réactions. Le baron-préfet va jusqu'à parler de barbouillage « indignes de la majesté des monuments ». On l'imagine presque se pinçant le nez : « Et quand on agrémenté ces enduits d'ornements variés, qui me rappellent ces tatouages dont les peuples barbares couvrent leur nudité, en guise de vêtements, je ne puis m'empêcher de trouver grotesque ce mode prétentieux de décoration »<sup>53</sup>. Comment les grands buffets d'orgue bordelais du XVIIIe siècle, peints de vert, de rouge et de doré, auraient-ils pu résister à cette prévention contre les couleurs vives ? Leur restauration par Wenner les affligera d'un marron uniforme plus modeste à la vue et plus conforme à la dignité des saints mystères. L'Église sait aussi triompher sans ostentation superflue.

48. Cardinal Donnet, *Instructions pastorales, mandements...* (t. 1, p. 71 et suivantes).

49. Il s'agit en fait de l'ancienne église des Carnes, Notre-Dame de la Visitation, reconstruite en 1762.

50. Raymond Bordeaux, *Traité de la réparation des églises, principes d'archéologie pratique*, Librairie Polytechnique, Paris (1862), p. 319.

51. Cardinal Donnet, *Instructions pastorales, mandements...* (t. 1, p. 71 et suivantes). Au sujet des peintures du chœur de Sainte-Croix, voir Barragué Laetitia, « Les restaurations des parties orientales de Sainte-Croix au XIXe siècle », *Revue Archéologique de Bordeaux*, t. XCVIII, année 2007.

52. Hyppolite Taine, *Le Voyage aux Pyrénées*, 1858.

53. *Mémoires du baron Haussmann*, tome III, « Grands travaux de Paris », p. 490-491.



Fig. 14. - Savinien Petit, la Vierge imposant le scapulaire à Saint Simon Stock (1867), cathédrale Saint-André, chapelle du Mont-Carmel, (cl. de S. Resseguier, avant restauration).

Cependant, si beaucoup d'églises girondines ont perdu aujourd'hui leur décor du XIXe siècle, d'autres au contraire, à Bordeaux ou dans la campagne, retrouvent les peintures de leurs murs ou de leurs voûtes grâce à d'habiles restaurations. Saint-Romain de Cenon, la chapelle du Mont Carmel à la cathédrale (fig. 14) ou l'église Saint-Antoine de Pons, dans le Bazadais, surprennent par l'omniprésence voire la luxuriance de ces parures peintes de couleurs souvent éclatantes. Ce qui contredit de façon étonnante l'étrange aversion de notre cardinal, fêru « d'archéologie religieuse », pour les décors peints antérieurs à son siècle. Sans doute avait-il une autre idée de l'authenticité néo-médiévale, dont le talent de Joseph Villiet lui paraissait l'expression la plus aboutie, tant dans ses vitraux que dans ses peintures.

### *En guise de conclusion*

A la fin de l'année 2012, il y aura 130 ans que le « bon cardinal » a abandonné son diocèse terrestre. Et voilà déjà un demi-siècle que le second concile du Vatican a promulgué ses décrets sur la liturgie dont certaines applications irraisonnées mériteraient de figurer sur la liste noire de Montalembert. Pour conclure dans les règles, il faudrait donc apporter maintenant une réponse à la question du titre. Nous laisserons le lecteur apporter la sienne, en abritant notre lâcheté derrière un propos de Delacroix disant, paraît-il, que le goût le meilleur et le plus immortel changeait tous les 25 ans. N'oublions pas cependant quelques derniers arguments à décharge pour la mémoire de l'archevêque.

En notre époque d'églises vides, de quel droit garderions-nous assez de rancune pour tenir rigueur au « bon cardinal » d'avoir été l'archevêque d'une foi catholique exubérante jusque dans ses clochers, entre ces deux périodes de dures épreuves que furent la Révolution et la longue crise anti-cléricale ? Bref, de n'avoir fait que son devoir de pasteur des âmes et de leur avoir élevé des lieux de prière ? « Un clocher à flèche aiguë et aérienne produit un effet magnifique à travers l'immensité de l'horizon ; il flatte l'amour propre du paroissien », écrivait l'Abbé Dieulin en 1840. Nous sommes en 2012, il n'y a (presque) plus de paroissiens, et le vrai grand défaut de ces clochers aujourd'hui est de coûter trop cher au budget communal pour une messe dominicale célébrée tous les trois mois devant des chaises aux trois quarts inoccupées.

Si l'on condamne volontiers les clochers du cardinal, que dire du style municipal qui leur est contemporain, « clonant » les mairies et les écoles dans chaque village de l'Empire, puis de la République ? Pourquoi notre œil bordelais serait-il plus sévère pour Saint-Ferdinand, Notre-Dame de La Bastide ou Saint-Louis, que pour les grandes réalisations édilitaires que sont le Musée des Beaux-Arts, les anciennes facultés de Lettres et de Médecine, par exemple ? Et beaucoup plus près de nous, se rappelle-t-on seulement l'architecture scolaire des décennies 1960-1980 qui a gratifié chaque chef-lieu de canton de France de son collège en cubes à structure d'acier ou de béton dont les différences d'assemblage étaient la seule originalité ? Le style « diocésain » du XIXe siècle est-il vraiment pire que toutes ces constructions ?

Il semble bien que la postérité – la plupart de nos contemporains en tous cas – ait plutôt rendu un jugement d'indifférence. Où sont aujourd'hui les détracteurs d'Hausmann pour avoir fait de Paris la ville que nous connaissons ? Peut-on croire que les architectes du baron-préfet de Paris auraient été plus inspirés que leurs collègues bordelais parce qu'ils avaient surtout plus d'argent ? Les monuments girondins de l'art « diocésain » du Cardinal Donnet sont toujours debout – à l'exception de nombreuses chapelles de couvents – et, plus que l'indignation de les voir encore égratigner les cieux girondins, le danger qui les guette de nos jours est davantage un manque de crédits d'entretien qu'un regard méprisant. « Amour propre du paroissien », disait l'Abbé Dieulin... Fierté communale dirions-nous encore aujourd'hui, et mieux encore « repère d'identité des néo-ruraux » : la plupart de ces églises, souvent seul monument considérable de la commune, sont presque toutes mises en valeur par la lumière la nuit venue. Les condamnations péremptoires en matière d'art ont évidemment quelque chose de dérisoire, car nous savons que les postérités sont capables de tout. Faut-il préférer le clocher de Saint-Vivien de Médoc (dû à Larcher) à celui d'Abadie à Bégadan ? Et au nom de quoi les édiles bordelais qui ont laissé commettre

la Maison du Paysan et le Tribunal d'Instance – par exemple - nous inspireraient-ils un sentiment d'indulgence que nous refuserions au Cardinal Donnet pour ses églises ?

Mais s'il faut malgré tout un responsable, alors, pourquoi pas Guizot ? Non parce qu'il pourrait apparaître à des yeux catholiques comme convaincu d'une sensibilité artistique trop imprégnée de minimalisme calviniste. Juste parce que, tous comptes faits, n'est-ce pas lui qui est à l'origine de notre inter-

rogation avec ses créations de la Commission des Monuments historiques, du Comité des Arts et Monuments et du *Bulletin archéologique*, sa publication ? Le lecteur aura compris que cette pirouette conclusive est tout aussi vaine que les procès faits aux clochers du cardinal. Car, à trop vouloir considérer le néo-gothique comme un avatar dégénéré de l'art médiéval, c'est oublier un peu vite que le premier n'aurait pas existé sans le second.

## Bibliographie

- Barbier de Montault, monseigneur X., *Traité pratique de la construction de l'ameublement et de la décoration des églises selon les règles canoniques et les traditions romaines*, Paris, Louis Vivès, 1878.
- Beccia Isabelle, « Un atelier de sculpture ornementaliste à Bordeaux », dans *Sociétés et représentations*, 2005/2, n° 20, pp. 137-151 (article en ligne, [http://www.cairn.info/article.php?ID\\_REVUE=SR&ID\\_NUMPUBLIE=SR\\_020&ID\\_ARTICLE=SR\\_020\\_0137](http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=SR&ID_NUMPUBLIE=SR_020&ID_ARTICLE=SR_020_0137))
- Bordeaux Raymond, *Traité de réparation des églises, principes d'archéologie pratique*, Paris, librairie polytechnique Baudry et Cie, 1852.
- Bouchon C., Brisac C., Chaline Nadine-Josette et Leniaud Jean-Michel, *Ces églises du dix-neuvième*, éditions Encrege, 1993.
- Coustet Robert, « La naissance du style néo-médiéval à Bordeaux ou le Moyen Age en milieu classique », *Revue archéologique de Bordeaux*, 1989, t. LXXX, p. 197-202.
- Coustet Robert et Saboya Marc, *Bordeaux et le temps de l'histoire, Architecture et urbanisme au XIXe siècle (1800-1914)*, Bordeaux, Mollat, 1999.
- Darricau Raymond, « La vie intellectuelle des archevêques de Bordeaux et de leur clergé au cours du XIXe siècle », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, tome 53, n° 150, 1967. Pp. 5-33. (<http://www.persee.fr>)
- Ducournau Dominique, « Gustave Alaux, un architecte au service du cardinal Donnet », *Revue archéologique de Bordeaux* 1996, t. LXXXVII, p. 185-204.
- Donnet, monseigneur Ferdinand-Auguste, *Instructions pastorales, mandements, lettres et discours sur les principaux objets de la sollicitude pastorale*, tome 1, 1837-1850, Bordeaux, Faye, 1850.
- Dutheil Sophie, « Vie et œuvre du statuaire bordelais Edmond Prévot (1838-1892) », *Revue archéologique de Bordeaux*, 2000, t. XCI, p. 252-280.
- Laroche Claude, « Les enjeux multiples de l'architecture religieuse du second XIXe siècle en France : un essai de litanies », dans *In situ*, revue des patrimoines [en ligne], 2009, n° 11. [http://www.insitu.culture.fr/article.xsp?numero=11&id\\_article=larochePR-1081](http://www.insitu.culture.fr/article.xsp?numero=11&id_article=larochePR-1081)
- Laroche Claude et Lasserre Jean-Claude, « Controverse autour d'une „invention“ de Paul Abadie, la restauration de la façade de l'église Sainte-Croix de Bordeaux », *Revue archéologique de Bordeaux*, 1984, t. LXXV, p. 63-79.
- Lasserre Jean-Claude, « La commande et les commanditaires », dans *Revue de l'Art*, 1986 n° 72, pp. 50-54 (article en ligne sur le site : <http://www.persee.fr>)
- Lenidod Jean-Michel, *La révolution des signes, l'art à l'église (1830-1930)*, Paris, les Editions du cerf, 2007.
- Lopez Jean-Cyril, « Les idées architecturales d'Auguste Bordes (1803-1868) », *Revue archéologique de Bordeaux*, 1996, tome LXXXVII, p. 173-183.
- Paul Abadie, architecte : 1812-1884, catalogue de l'exposition du Musée national des monuments français, 4 novembre 1988-16 janvier 1989, Edition de la Réunion des musées nationaux, 1988 (Paris, Impr. J. London). Cote Bibliothèque Municipale Bordeaux, prêt (3ème étage) 729.92 ABA
- Puissance du gothique, entre forme et symbole (XIXe-XXe siècle) n° 20 de la revue *Sociétés et représentations*, 2005/2 (<http://www.cairn.info/revue-societes-et-representations-2005-2.htm>)
- Regards sur les vitraux du Sud-Gironde*, publication de l'association Architecture, Bordeaux 2012.
- Saboya Marc, « ... „Comme une doublure de Dieu“, les arts de la couleur au XIXe siècle dans l'église Saint-Vincent à Floirac », *Revue archéologique de Bordeaux*, 1996, t. LXXXVII, p. 205-218.

### Monographies d'églises

- Bizot Bruno, « Bassens, église Saint-Pierre et cimetière paroissial », *Revue archéologique de Bordeaux*, 1992, t. LXXXIII, p. 43-59.
- Drouyn Léo, *Monographie de l'église de Saint-Martin de Sescas (Gironde)*, extrait de la *Revue de l'Art Chrétien*, Paris, A. Pinguet 1857. Réédition Editions de l'Entre-Deux-Mers, 2011.
- Faure G. et M., « Cussac, la nouvelle église », *Cahiers Méduilliens* hors série, juin 1991, Société Archéologique et Historique du Médoc, Pauillac.
- Méric Jean-Pierre, « De la paroisse à la commune, la reconstruction des églises de Cabanac-et-Villagrains (Gironde) », *Bulletin de la Société de Borda*, n° 443, 3e et 4e trimestres 1996.
- Texier Karine, « Saint-Amand de Caudéran (1852-1855) par Henri Duphot : une église du renouveau catholique », *Revue archéologique de Bordeaux*, 1994, t. LXXXV, p. 123-132.
- Thomas Daniele, « L'église Saint-Louis des Chartrons », *Revue archéologique de Bordeaux*, 1991, t. LXXXII, p. 113-134.
- Vergnes Jocelyne, « L'église Saint-Ferdinand de Bordeaux (1862-1867), une création de Paul Abadie », *Revue archéologique de Bordeaux*, 1995, tome LXXXVI, p. 175-193.